17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

N° 8. 15 Août 1868




**PARIS**
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
**PARIS.** — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **GENÈVE.** — **Cherbuliez.**
**LONDRES.** — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
**AMSTERDAM.** — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE



---

## AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être désormais adressé au Secrétaire de la Société, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

# ÉTUDES HISTORIQUES

## LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD

## ET PARTICULIÈREMENT A VEVEY

### LA FAMILLE DE ROCHEGUDE (1)

Entre les familles qui se sont fixées à Vevey, il en est plusieurs dont l'histoire, soit avant leur émigration, soit depuis leur établissement en Suisse, offrirait sans doute un véritable intérêt. Les circonstances qui ont accompagné leur sortie hors du royaume, présentaient plus d'une scène émouvante qui manifesterait comme à l'œil les miséricordieuses dispensations de Dieu. Mais nous n'avons de détails un peu circonstanciés que sur un fort petit nombre d'entre elles. Si donc nous allons fixer plus spécialement notre attention sur l'une de ces familles en particulier, ce n'est point par la raison qu'elle portait un nom plus illustre que beaucoup d'autres; c'est seulement parce que nous avons pu réunir à son sujet des indica-

(1) Fragment du mémoire qui a partagé le prix avec l'essai sur *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes* (*Bull.* de mai, p. 227-229).

tions plus nombreuses qui, outre leur intérêt propre, en ont un spécial pour la ville de Vevey.

Les Rochegude étaient une des branches de la noble maison de Barjac, l'une des plus considérables du Languedoc. Le village de Rochegude, situé à peu de distance de Saint-Jean de Marvejols, ancien diocèse d'Uzès (Gard), occupe une situation des plus pittoresques sur la rive droite du Cèse. Les maisons, bâties sur une colline escarpée, s'élèvent en gradins superposés, au milieu de magnifiques noyers. Dans la partie supérieure et dominant toute la contrée environnante, se trouve le vieux château, berceau de la famille dont nous allons suivre les destinées. A l'époque de la révocation le vénérable chef de la famille, Charles de Barjac, marquis de Rochegude, fut arrêté dans son château par ordre du roi et relégué à Mirepoix. Son fils aîné, Jean, saisi en même temps que lui, fut envoyé en exil à Viviers, où il eut à lutter contre des missionnaires qui s'efforcèrent de le convertir au catholicisme, mais sans succès. Il rapporte à ce sujet, dans une lettre à l'historien Elie Benoît, qu'il reçut là de fréquentes visites d'un M. Couderc, membre pendant trente ans des synodes, et qui, nouveau *réuni*, travaillait à amener ses anciens frères à suivre son déplorable exemple. A la suite d'une de ces tentatives, et après un entretien qui avait duré sept heures, le visiteur, à bout d'arguments, dit au fidèle captif : « Je ne vous verrai plus que vous ne soyez bon catholique. » A quoi M. de Rochegude répondit en riant : « Vous allez donc faire un bien long voyage! » Deux heures après Couderc tombait mort d'apoplexie, et le prisonnier qui était loin de penser que ses paroles eussent un caractère aussi prophétique, fut profondément impressionné de cet incident. Irrités de sa résistance si ferme à tous leurs arguments, ses adversaires sollicitèrent contre lui d'autres voies de conversion. On le jeta en prison à Aigues-Mortes, dans cette tour de Constance, célèbre par les souffrances qu'y endurèrent un si grand nombre de pieuses femmes protestantes jusques en 1769. Rendu bientôt très-

malade par son séjour dans cette triste demeure, il fut transféré, grâce à l'intercession de ses parents, craignant pour sa vie, dans la citadelle de Montpellier, puis de là plus tard encore, il fut conduit dans la prison de Pierre-Cise (1), d'où l'on pouvait croire qu'il ne sortirait plus, car cette Bastille lyonnaise était alors réservée aux criminels d'Etat. Pendant cette dure captivité, qu'il supporta avec une énergie et une fidélité toute chrétienne, il songeait avec angoisse à sa famille dont il ignorait le sort. Ses deux filles, enlevées à leur mère, avaient été enfermées dans un couvent à Bagnols (Gard) ; ses deux fils étaient entre les mains des Jésuites à Beaucaire. Sa digne épouse, demeurée seule, avait dû fuir dans les montagnes, pour se soustraire aux recherches de ses persécuteurs, mais ceux-ci la découvrirent bientôt sous des vêtements de bergère. Reconnue, trahie sans doute, cette infortunée victime de l'intolérance fut jetée dans un couvent de Nîmes. Mais là sa fidélité à l'Evangile amena sa délivrance. Un jour que l'évêque était venu visiter les religieuses : « Otez-nous cette dame, lui dit l'abbesse, ou elle rendra tout le couvent huguenot. » Cette parole eut pour Madame de Rochegude un effet plus heureux que l'abbesse ne l'avait sans doute pensé. L'ordre vint bientôt après de la mettre en liberté, et on la fit transporter en litière à Genève. De là elle passa à Vevey, où elle eut l'immense joie de retrouver son mari, qui, délivré comme elle, était sorti, ainsi qu'ils en rendaient grâce à Dieu, « par la bonne porte, » c'est-à-dire, sans avoir faibli devant la persécution. M. de Rochegude avait été libéré, ainsi que son vieux père, dans un moment où la rigueur de Louis XIV s'était quelque peu relâchée et avait permis que la dure prison se changeât en exil, en faveur des victimes trop fermement attachées à leur foi pour que l'on pût espérer de les voir

(1) C'est dans cette prison de Pierre Cise, ou Scise, ou Encise (*Petra incisa*) que Cinq-Mars et son ami de Thou furent détenus à l'époque de leur conspiration contre Richelieu, en 1642. Ils n'en sortirent que pour être exécutés sur la place des Terreaux. Lorsque le peuple de Paris renversa la Bastille, en 1789, celui de Lyon (Commune affranchie) abattit le château de Pierre-Cise.

enfin céder aux moyens ordinaires de contrainte ou de séduction. Le passe-port qui lui fut délivré à cette occasion, portant l'ordre du roi de le faire conduire sur terre de Genève, avec défense absolue de rentrer jamais dans le royaume, était sanctionné par la signature de « l'archevêque de Lyon, primat de France, commandant des ordres du roy et son lieutenant-général au gouvernement du Lyonnois. » Il était daté du 20 avril 1688 (1).

Combien de temps les deux époux, dignes confesseurs de la vérité, séparés par la violence, avaient-ils été l'un pour l'autre le sujet d'une angoisse mortelle? La relation que nous avons en main ne nous permet pas de le déterminer exactement, non plus que les motifs qui leur avaient fait choisir Vevey pour lieu de refuge. Toutefois nous savons par M. de Rochegude lui-même que ce fut un an et demi après sa sortie de France, que sa femme fut arrêtée et mise au couvent. D'où l'on est conduit à inférer que ce fut vraisemblablement dans le courant de l'année 1690, qu'ils eurent le bonheur de voir cesser leur douloureuse séparation.

M. et Madame de Rochegude n'étaient pas cependant au bout de leurs angoisses. Réunis par la bonté de Dieu à d'autres membres de leur famille, qui avaient pu venir les joindre à Vevey, ils sentaient encore, en gémissant, leurs quatre enfants dans cette fournaise dont ils connaissaient les horreurs. Mais Celui en qui ils avaient cru, leur avait préparé, à cet égard aussi, une pleine délivrance que leur foi dut cependant attendre quelque temps encore.

Dès qu'ils eurent appris que leurs deux fils, ayant achevé leurs études sous les Jésuites, étaient rentrés à Rochegude, ils se hâtèrent de leur écrire par l'entremise d'amis fidèles et dévoués. Mais leurs lettres ne firent pas immédiatement sur ces jeunes esprits toute l'impression désirée. L'attrait du monde,

(1) Une copie s'en trouve conservée dans une lettre adressée de Vevey par M. de Rochegude à l'historien Elie Benoît, le 3/18 avril 1698. (Voyez *Papiers d'A. Court.*, n° 48.)

de ce monde nouveau pour eux, à la sortie du collége, les enlaçait encore. Le plus jeune cependant, touché le premier, partit sans rien dire à son frère et vint en Suisse rejoindre ses parents. La joie de cette réunion fut, hélas ! bientôt changée en deuil par la mort de ce jeune homme, qui n'avait été rendu à son père et à sa mère, que pour leur être sitôt enlevé. Mais leur foi les soutint et ils purent rendre grâces de ce que cet enfant « qu'ils avaient comme deux fois engendré, avait été si miséricordieusement retiré du milieu de l'épreuve, pour échanger cet asile terrestre, qu'il était venu chercher auprès d'eux, contre le refuge éternel dans le sein de son Sauveur et de son Père céleste. » Cette mort fit impression sur le frère aîné, qui se disposa à partir ; c'est du moins ce qu'il écrivait. Cependant il tardait encore; il ne pouvait s'arracher au monde ; il balançait entre le ciel et la terre. Jeune, dans l'aisance, doué d'un extérieur agréable, flatté par le pouvoir qui cherchait à le gagner par la perspective d'une position dans l'armée ou d'un mariage avantageux, il était entouré de séductions bien dangereuses. La grâce triompha cependant, et les prières de ses parents furent exaucées. Affranchi des liens qui menaçaient de l'enserrer pour toujours, le jeune Rochegude part un beau jour, sans passe-port, sans biens, sans ressources matérielles, et arrive auprès des siens, plus heureux que jamais dans l'exil et dans la misère, édifiant tous ceux qui étaient les témoins de cette sainte joie. Avec quel amour, avec quelles actions de grâces les bras paternels n'ont-ils pas accueilli ce tison retiré du feu !

La délivrance des jeunes filles fut plus merveilleuse encore. Retenues dans un couvent qu'il ne dépendait pas d'elles de quitter, elles y demeurèrent quatorze ans avant qu'on pût parvenir à les faire sortir. Arrachées du sein maternel dès leur bas âge, les pauvres enfants n'avaient de relations avec leurs parents qu'au moyen d'une amie de la famille, personne dévouée qui, n'étant point suspecte à l'abbesse, ménagea si bien ce commerce secret qu'il ne fut connu qu'après leur

sortie du couvent. Voici par quelles dispensations providentielles eut lieu leur délivrance. Nous allons la raconter en empruntant les termes mêmes de la relation que nous suivons, relation écrite par un membre de la famille.

« L'abbesse leur permettait de temps en temps d'aller voir une parente très-proche, qui étoit dans la ville ; mais elle ne les laissoit point partir sans les mettre entre les mains d'une garde, à qui elle ordonnoit de ne les point quitter, et de les ramener au plus tôt. Un jour que l'abbesse était au parloir, fort occupée, elles viennent demander la permission d'aller voir leur parente ; madame l'abbesse oublie dans ce moment, heureux moment ! elle oublie de faire appeler la garde. « Allez, dit-elle, et prenez votre garde. » Elles prennent leurs coëffes bien vite et la fuite en mesme temps, et s'en vont trouver la fidèle garde (lisez : amie) leur confidente, qui partit sur-le-champ avec elles dans une litière de retour pour Nismes, où, étant arrivées, elles s'en viennent, à l'insçu du muletier, chez une dame, bonne amie de la maison, qui les reçut avec joye. Elles demeurent cachées tout le lendemain chez elle. Cependant l'abbesse, alarmée de ne les point voir revenir au couvent, les fait chercher dans la ville, et ayant sçu qu'elles avaient pris le chemin de Nismes elle envoye un courrier toute la nuit à l'évesque pour l'informer de ce qui se passe. Le prélat fait faire une exacte recherche dans les maisons. On vient dans celle où elles étaient. La dame, sans s'étonner, fait ouvrir toutes les portes, et donne ordre à l'oreille de faire descendre les demoiselles dans un puits à plain-pied de la maison, sans profondeur et sans eau. Elles y entrent, et l'on ferme le puits avec quatre planches. L'aînée, voyant un crapaud dans le fond du puits : « Ah ! ma sœur, dit-elle, voilà un méchant présage ! » L'autre, en marchant sur cet insecte : « Hé bien, ma sœur, voilà le présage ôté. » On remarque cet endroit pour faire voir le courage de ces jeunes filles. On les fit remonter hors du puits, après que les visiteurs furent sortis. Le lendemain au matin, sous la conduite d'un bon guide,

on les fait partir à cheval, habillées en paysannes, avec la demoiselle qui les avait si bien adressées. Elles arrivent heureusement à Genève ; de là dans Vevay, chez leur père, sans se faire connaître. La mère fut la première qui reconnut sa plus jeune fille. « Voilà notre chère enfant, » dit-elle à son mari avec un transport de joye. « Voici l'autre, » ajouta l'aînée en se jettant sur le col de sa mère. On s'embrassa de part et d'autre sans dire mot : les grandes joyes comme les grandes douleurs parlent peu. Toute la ville en foule vint à la maison témoigner la part qu'ils prenoient à notre joye. Elle fut grande, plus grande encore, lorsque le père et la mère s'aperçurent que leurs filles n'avoient ni l'esprit ni le cœur gâtés. « Celui qui est né de Dieu, dit saint Jean, le malin ne le touche « point. »

L'auteur de ce récit, que nous avons scrupuleusement reproduit, était le propre frère du marquis de Rochegude, l'oncle des deux jeunes voyageuses, témoin de la scène si émouvante de leur arrivée. Qui ne se joindrait à lui pour admirer que ces jeunes filles, après quatorze années de séjour dans le couvent, n'aient eu ni l'esprit ni le cœur changés ; que, séparées d'une manière si absolue de leurs parents, privées dès leur tendre enfance de l'influence de la maison paternelle, elles aient pu résister aux séductions de tout genre employées par les religieuses pour gagner leur confiance, aux habitudes du couvent, aux instructions qui leur étaient données dans le sens catholique, au savoir-faire de prêtres intéressés à pouvoir se glorifier de leur conversion ? Comment ne pas reconnaître dans leur persévérance au milieu de tant de difficultés, une force qui ne vient pas de l'homme ? Et que ne nous révèle pas ce fait sur les lettres écrites par leur famille, sur les instructions secrètes données sans doute par la vénérable parente qu'elles allaient parfois visiter, et par la fidèle amie chargée de veiller sur elles ? Qui ne sentirait les soins paternels de Dieu, dans le dévouement entier de cette dernière, qui se trouve, elle aussi, prête à partir et à tout quitter à l'heure même où la porte du couvent

s'est ouverte enfin pour ses protégées, dans le succès de leur fuite à Nîmes, puis de leur voyage qui dut être si difficile et si périlleux jusque dans notre patrie ? Ah ! si l'une de ces lettres parties de Vevey, pour pénétrer mystérieusement dans le monastère de Bagnols, nous eût été conservée, nous aurions certainement pu y constater cette fermeté de principes et cette forte éducation chrétienne, qui avaient donné à ces jeunes filles une telle énergie et une si grande fidélité à l'Evangile, en maintenant dans leurs cœurs un tel amour pour ce père et cette mère qui gémissaient loin d'elles dans l'exil !

Mais revenons à l'auteur de notre récit. Après avoir parlé de la famille de son frère, il donne aussi quelques détails sur ce qui le concernait lui-même. Le général Montclax, sous le commandement duquel il servait en Alsace, dans le régiment de Champagne, ayant échoué dans la tentative de le séduire par l'appât des honneurs pour le faire changer de religion, reçut l'ordre de le faire arrêter à Brissac et de le faire mettre en prison. Cette injonction était ainsi conçue : « Le roy donne mille livres de pension à tels et tels et l'assurance du premier régiment vacant. Mais pour Rochegude, qui persiste à être opiniâtre, le roy nous ordonne de l'envoyer en prison à Landscroon jusqu'à nouvel ordre. » — « Je suis prest d'obéir, répondit le courageux officier ; en prison et à la mort, si le roy le veut, le roy est le maître. » Conduit sous bonne escorte à Landscroon, le prisonnier fut mis dès le lendemain par le gouverneur Siffrédy, en présence de quelques moines, qu'il renvoya, nous dit-il, en quatre paroles : « Messieurs, leur dis-je, je sçais votre religion et la mienne ; je suis ici pour souffrir et non pas pour disputer : retirez-vous, vous n'avez rien à faire avec moi. — Je me suis toujours bien trouvé de parler franchement à ces gens-là et de leur ôter d'abord toute espérance. » Au bout de trois mois Rochegude fut transféré dans les prisons du fort Saint-André, près de Salins. Le commandant du fort, La Barthe, homme dur, dévoué aux Jésuites, le fit jeter dans une prison obscure, où il était

mal couché et mal nourri, et lui fit subir de nombreuses vexations.

Mais Dieu lui avait préparé par sa miséricorde un précieux soulagement dans son infortune. Dans le temps qu'il était le plus mal traité, trois gentilshommes du Poitou, MM. de Monroy, de Marconnay (1) et de Vezansay, fermes confesseurs de la vérité, furent tranférés des prisons de Pierre-Cise dans celles du fort Saint-André. Le commandant les logea dans une pièce voisine de celle qu'occupait Rochegude, et séparée de cette dernière par une simple cloison de plâtre. A peine entrés dans leur cellule, ces fidèles disciples de Jésus se mettent à chanter avec joie ces paroles du psaume XXXIV. « Jamais ne cesserai de magnifier le Seigneur. » Nous ne résistons pas à citer encore ici textuellement notre narrateur. « Ce chant fut moi un chant bien mélodieux, comme un baume bien doux qui réjouissait mon cœur et me fortifiait.

« Ma joie fut encore plus grande, lorsque frappant doucement à la muraille, ces braves athlètes approchent : — Vous êtes, Messieurs, leur dis-je, de la religion : votre langage vous donne à connoître. — Oui, par la grâce de Dieu, dirent-ils. — J'en suis aussi par la même grâce, leur dis-je. Ils demandent mon nom. — Quoi ! dirent-ils, vous êtes frère du marquis de Rochegude, que nous avons laissé dans Pierre-Cise? — C'est mon frère. J'avais le cœur serré. — Il nous a donné une lettre pour vous à tout hasard, ne sachant où vous êtes. Ils la font passer à travers le plâtre. Je reconnois d'abord l'écriture. O bonté ineffable ! ô Dieu ! que tes merveilles et tes consolations envers nous sont en grand nombre ! Cette

(1) M. de Monroy était père de la marquise de la Roche-Giffart, dame d'honneur de S. A. S. madame la duchesse de Carl. M. de Marconnay fut gouverneur de S. A. R. de Prusse le prince Christian, puis son grand-écuyer. MM. Haag, qui lui donnent le nom de Louis, ne font pas mention de son incarcération. Réfugié, disent-ils, d'abord en Hollande, il quitta ce pays en 1688, pour entrer au service de l'électeur de Brandebourg. Il devint maréchal de la cour du margrave Christian-Louis (*France protestante*, VII, p. 224). Madame de Marconnay enfermée au château de Loches, fut expulsée en 1688, en même temps que MM. de Vrigny, de Béringhen, de Cagny, Hammonet et quelques autres (Voyez *Cinquante lettres d'exhortation*, etc., p. 245).

lettre me fut d'une grande consolation, et ceux qui l'apportèrent me firent admirer la Providence, qui trouve le moyen de rejoindre, mesme à travers les murailles, ceux que l'on croyoit avoir séparés pour toujours. »

Ce bienfait ne fut pas le seul que Rochegude reçut de ses voisins. Comme on leur permettait d'apprêter eux-mêmes leur potage, ils faisaient passer par un tuyau, à travers la muraille, ce que le pauvre prisonnier, si mal nourri par son geôlier, appelle « un bouillon admirable. » Ils furent, dit-il dans sa reconnaissance bien naturelle, « ses pères nourriciers » jusqu'à sa sortie de prison. Celle-ci eut lieu enfin à la suite d'un ordre qui, comme le précédent que nous avons cité, avait quelque chose de particulier. « Le roy, était-il dit, ordonne d'élargir les prisonniers qui n'avoient point changé (de religion), et de retenir ceux qui, après leur changement, avoient été pris sortans du royaume. » Sur quoi Rochegude fait cette réflexion bien juste : « Leur dessein, en changeant, étoit d'éviter la prison; et par leur changement, ils se sont emprisonnés eux-mêmes et enserrés en plusieurs douleurs. Il n'y a rien de tel que de faire son devoir et laisser à Dieu le soin de l'événement. Vos pensées, disait-il par la bouche du prophète, ne sont pas mes pensées. Vous pensez, en abjurant, vous épargner les peines de la prison, et par là vous vous rendez prisonniers au double. »

Au moment où notre captif libéré fut sur le point de partir, le commandant La Barthe, confus, voulut lui adresser quelques excuses sur la manière dont il l'avait traité. « J'ai tout oublié, Monsieur, lui dit Rochegude, et les noms et les choses. Croyez que si j'avois occasion de vous rendre service, je le ferois d'aussi bon cœur que je le dis... Son humilité contrefaite après ses airs de hauteur, me fit souvenir de ce beau mot de l'Ecriture (car il faut que l'Ecriture s'accomplisse) : Tes ennemis te mentiront par la grandeur de ta force. »

Parti de Saint-André en vertu de cet ordre du roi « ou plus tôt du Roy des roys, observe le pieux narrateur, car c'est ici

l'œuvre de Dieu, » il est conduit par le prévôt, avec ses trois compatissants voisins, jusqu'aux Verrières, frontière de Suisse, où l'officier de police les laisse. De là notre voyageur se dirige vers le pays de Vaud. En arrivant à Morges, il voit dans la grande rue un homme à cheval; levant les yeux sur lui, il trouve dans ce cavalier. ô bonté de la Providence! son propre frère, qui, lui aussi, venait de sortir par ordre du roi des prisons de Pierre-Cise. « Il me reconnaît, dit l'heureux Rochegude, il s'arrête et descend au plus vite. Nous nous embrassons bien tendrement, en nous disant l'un à l'autre : Par la grâce de Dieu, je sors en lui donnant gloire. Quelle fut notre joye dans cette entrevue! Elle est au-dessus de toute expression. Ce que saint Paul a dit des souffrances du temps présent, « qu'elles ne sont point à balancer avec la gloire à venir, » on pourroit ajouter avec les joyes qu'elles donnent dans le temps présent, mesme au milieu des plus grandes souffrances pour Christ. Elles sont si grandes, ces joyes, qu'il faut les avoir senties pour les comprendre; ceux qui ne les sentent point n'entendent point ce qu'on en dit, et ceux qui les sentent en sçavent plus qu'on n'en sçauroit dire. Elles sont inexprimables. »

Tels sont les faits principaux consignés dans cet écrit, rédigé et publié, non pour une vaine satisfaction d'amour-propre, mais dans le but pieux de rendre gloire au Seigneur. C'est à Londres, en 1715, que M. de Rochegude fit paraître cet attachant récit des dispensations de Dieu à l'égard de sa famille. L'exemplaire que nous avons entre les mains est un bel in-4° de 36 pages. Publié à la demande d'un gentilhomme anglais, ami de la cause des réfugiés de France, le livre est dédié « à Sa Grandeur mylord le comte de Galway, » qui, comme nous l'avons déjà rappelé, avait répandu ses bienfaits sur un grand nombre de réfugiés, et entre autres sur plusieurs de ceux qui trouvèrent un asile à Vevey. La famille de Rochegude avait eu part à la bienveillance du noble comte, et l'auteur, dans sa dédicace, le proclame expressément. Indépendamment des

faits qu'il énonce, l'ouvrage est remarquable en lui-même, comme nos citations ont pu le faire sentir, par le caractère de simplicité chrétienne, de bonhomie et de droiture qu'il respire, par l'absence de toute recherche littéraire, et par les réflexions pieuses que l'auteur émet avec une parfaite sobriété d'expression. Cette sobriété, il serait permis peut-être de la trouver excessive à l'égard des faits eux-mêmes, que l'on voudrait avoir plus complets, et des dates qui manquent absolument.

Les indications contenues, soit dans les manuaux de la ville de Vevey, soit dans les registres civils, nous permettent de suppléer en quelque mesure à ces lacunes, de suivre un peu plus loin la famille de Rochegude dans ses destinées, et même de l'accompagner, par quelques traits du moins, jusqu'au décès du dernier de ses représentants parmi nous.

Le premier renseignement que nous trouvons, nous l'avons déjà signalé, est conçu en ces termes dans le manual du Conseil : « Veu le décès de messire de Barjac, seigneur de Rochegude (1), ordonné qu'en considération de sa qualité et de son mérite, comme aussi de ce qu'il nous a honorés de vouloir bien accepter la bourgeoisie, on ira complimenter par quatre seigneurs du corps, M. le marquis de Rochegude, son fils, lui offrir le tombeau du Conseil et les couleurs de la ville pour porter le corps. » C'était le 22 novembre 1695. Il résulte évidemment de ce fait, d'une part que le marquis de Rochegude jouissait déjà à cette époque d'une haute considération dans la ville, puisque le Conseil juge à propos de lui donner une telle marque de respect et de sympathie à l'occasion du décès de son père; d'une autre part, que ce père, dont la relation ci-dessus n'a pas fait mention, était venu se réunir à ses enfants

(1) Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, Le Baume, Saint-Geniès, etc., avait épousé le 18 octobre 1648 Antoinette Hilaire, fille de Jean Hilaire, conseiller en la cour des aides de Montpellier. C'est par erreur que la *France protestante*, I, page 246, l'indique comme mort en 1685. Son décès n'eut lieu, nous venons de le voir, que dix ans plus tard. M. le marquis de Rochegude et MM. ses fils sont mis par Jurieu au nombre des confesseurs qui, par leur constance au milieu de la persécution, démontraient la sincérité de leur foi (Voyez *Lettres pastorales*, I, page 12).

pour profiter avec eux, dans ses vieux jours, du refuge qu'ils avaient trouvé à Vevey.

C'est à cette même date du 22 novembre 1695 que M. le marquis de Rochegude fut admis avec un fils à la bourgeoisie de la ville, dont il désira ainsi faire sa patrie pour lui et pour les siens, et dans laquelle, dès cette heure, il ne fut plus étranger. Son père, comme nous venons de le voir, avait accepté la bourgeoisie, mais l'acte n'en avait pas encore été passé en Conseil. On lit, à la date du 9 décembre de la même année : « M. le lieutenant Morel a remis de la part de M. le marquis de Rochegude, dix-huit escus pgs. (patagons) en tiltre de légat de feu M. son père, quoy qu'il ne l'eust pas ordonné par testament. Ordonné que MM. le lieutenant et Chevailler prendront la peyne de luy aller faire compliment de remerciement de la part de ce corps. »

En 1701, le 31 octobre, ce digne citoyen fut invité par Leurs Excellences à poursuivre la procédure commencée contre le régent Adam, dont la conduite avait encouru de justes censures. C'était une preuve de la considération qui entourait le gentilhomme réfugié, et de l'estime qu'avait pour lui le gouvernement de Berne.

Dans les années suivantes, et en particulier en 1711, comme l'indique le manual de la Chambre des réfugiés, c'était dans la demeure du marquis de Rochegude que se réunissait chaque mois l'assemblée générale qui délibérait sur les intérêts des Français retirés à Vevey et pourvoyait à l'existence de leurs pauvres. Bien que devenu bourgeois de Vevey, il n'en continuait pas moins à s'intéresser vivement au sort de ses compagnons d'exil et leur inspirait à tous la plus grande confiance.

En 1717, un grand deuil frappa la famille. Le 13 août décéda, à Vevey, Madame Françoise née Dagoult, épouse de M. le marquis de Rochegude. Cette digne femme, arrivée au terme de ses souffrances, quitta ce monde, heureuse sans doute d'avoir les siens autour d'elle dans le moment suprême, et de

les sentir du moins réunis dans un même lieu d'exil pour la pleurer (1).

Trois ans plus tard, le 29 octobre 1720, son mari, M. Jean de Barjac, marquis de Rochegude, descendait à son tour dans la tombe, vivement regretté de ses compatriotes et compagnons d'infortune auxquels il s'était constamment efforcé d'être utile, et laissant après lui dans cette nouvelle patrie, où ils étaient venus le joindre, les deux filles et le fils qui lui restaient.

Au commencement de l'année 1725, le 22 janvier, ce fils se maria. Le registre des mariages de l'Eglise de Vevey porte à cette date les noms suivants : « Charles, fils de Jean de Barjac, marquis de Rochegude, bourgeois de Vevey, avec Marie de Philibert de Venterol de Siégu, demeurant à Genève, fille de Jean de Philibert, marquis de Venterol. » C'était une compatriote ayant, comme son époux, subi l'exil, suite de la persécution. Mesdemoiselles Françoise et Marie de Philibert, filles de messire Jean de Philibert, chevalier, seigneur de Venterol en Dauphiné, sont indiquées par M. de Marval, président du Conseil d'Etat de Neuchâtel, comme ayant été admises à la naturalisation le 6 janvier 1710, en vertu d'un rescrit royal du 14 décembre 1709 (2). Cette union, qui semblait devoir être une garantie d'établissement durable de la famille dans le pays et un appui pour les demoiselles de Rochegude, ne fut pas, hélas! de longue durée. Avant la fin de la même année, le 23 octobre, on ensevelissait à Vevey M. Charles de Barjac, marquis de Rochegude, et la

(1) Madame de Rochegude était fille d'Hector d'Agoult, sieur de Bonneval, baron de Montmaur, et d'Uranie, fille d'Abel ou de François Calignon, second fils de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre. Elle était donc arrière-petite-fille de ce dernier.

(2) Il est à remarquer, au sujet de cette naturalisation neuchâteloise, qu'il n'en est fait aucune mention dans l'acte de mariage de Madame de Rochegude, tandis que son mari est bien indiqué comme bourgeois de Vevey. Un pareil titre d'indigénat était loin d'être l'équivalent de l'une des bourgeoisies vaudoises, comme nous l'avons expliqué ailleurs. Il y avait entre les deux époux quelques rapports de parentage : Françoise d'Agoult, tante de Madame de Rochegude la mère, avait épousé Henri de Philibert, sieur de l'Argentière. Une autre des parentes de l'épouse, Françoise de Philibert, femme de François de Montauban-Rambaud de Flotte, sieur du Villard, avait aussi vécu à Vevey.

plume du secrétaire du Conseil pouvait inscrire dans le Livre des Bourgeois, au chapitre de Rochegude, ouvert trente ans auparavant, cette phrase sacramentelle : « Famille bourgeoise éteincte par le décès de son dernier rejeton mâle. »

Restaient les deux sœurs isolées au sein d'une population qui les entourait du respect et de la considération dont avait joui leur père, mais sans aucuns liens de famille. N'y a-t-il pas lieu de croire que si « toute la ville en foule, » comme leur oncle nous l'a raconté, était venue féliciter leurs parents, au jour de leur arrivée à Vevey, à la sortie du couvent, et prendre part à la joie de cette réunion inespérée, il s'est trouvé, un quart de siècle plus tard, quelques âmes chrétiennes pour leur témoigner une affectueuse sympathie, au jour de cette douloureuse épreuve, et leur faire sentir qu'elles n'étaient pas seules dans ce lieu où la main de Dieu les avait conduites et avait marqué leur séjour? Il ne paraît pas que leur belle-sœur, Madame de Rochegude de Venterol, soit demeurée auprès d'elles. Rien du moins n'indique qu'après son veuvage, elle ait continué à vivre à Vevey.

Les deux demoiselles de Rochegude figurèrent sur le testament du sieur Faubert, ce réfugié dont nous avons parlé ci-dessus, pour une somme de six cents livres, qu'elles devaient recevoir dans le cas où l'héritier désigné n'accomplirait pas les conditions imposées par le testateur. Le capitaine de Molènes étant entré en jouissance de l'héritage, les légataires éventuelles ne touchèrent point la somme pour laquelle leur compagnon de refuge les avait désignées. Nous avons pu lire leurs signatures au bas de conventions conclues à ce sujet en 1731 et en 1733.

Un fait consigné dans le manual de la direction française nous montre les deux sœurs comme intermédiaires d'une subvention charitable accordée à un pauvre réfugié. Ce sont les dames de Rochegude qui sont chargées de faire parvenir quatre livres à cet infortuné, domicilié à Lussy, là, est-il dit,

« où M. Rafinesque est pasteur. » Ces dames aimaient à s'employer à de telles œuvres de bienfaisance.

Aussi longtemps qu'elles furent ensemble, elles purent se soutenir l'une l'autre, en suppléant, par leur affection mutuelle, à tout ce qu'elles avaient perdu. Cette consolation leur fut accordée pendant l'espace de près de quatorze ans. Mais au bout de ce terme, vint la séparation douloureuse que la Providence jugea bon d'infliger à celle qui devait rester encore ici-bas. Mademoiselle Françoise de Rochegude décéda le 9 mars 1739.

Que fit la dernière sœur après ce deuil suprême? Nous n'avons pu recueillir sur son compte que les renseignements suivants. Le 13 avril 1739, c'était un mois après le départ de ce monde de la compagne de toute sa vie, avec laquelle jusqu'alors elle avait tout partagé, les épreuves comme les joies, on inscrivait dans les livres de cette Chambre des réfugiés, qui avait été, pour le marquis leur père, l'objet d'un intérêt si vif et si persévérant : « Noble et généreuse dame Uranie de Barjac de Rochegude, bourgeoise de Vevey, remet en fonds perdu à la Direction quatre cents livres, dont l'intérêt annuel lui sera payé sa vie durant, au 4 pour 100. » Acte fut donné des sentiments de reconnaissance des directeurs envers la généreuse donatrice. Le compte d'intérêts demeura ouvert pendant l'espace de neuf ans et quatre mois. Le 20 août 1748, il fut balancé en profits et pertes par M. Paul Ausset, caissier de la direction. Peu de jours auparavant, le 14 août, noble Uranie de Barjac de Rochegude était en effet décédée, et avec elle la famille établie à Vevey avait entièrement disparu.

Ces divers détails que nous ont fournis les pièces conservées aux archives et les registres communaux, complètent à quelques égards les renseignements donnés par M. de Rochegude le frère, dans la notice historique dont nous avons résumé le contenu. Sans nous fournir autant de dates précises que nous aurions pu le désirer, ils nous en ont donné pourtant quelques-unes. Nous savons en particulier l'époque du décès de presque

tous les personnages dont nous nous sommes occupés. Nous avons aussi leurs noms de baptême que le récit de leur parent avait entièrement omis.

Il est une circonstance à laquelle ce dernier n'a fait aucune allusion et qui offre cependant quelque intérêt. L'un des membres de la famille a figuré dans la guerre des Camisards. L'historien de cette guerre dit à la date de 1704 : « On avait arrêté quelque temps auparavant le marquis de Rochegude, puis on l'avait enfermé au fort de Saint-Hipolite. » Pouvons-nous inférer de ce fait que M. Charles de Rochegude, rappelé en France par le désir de concourir à la défense de ses coreligionnaires, avait quitté Vevey à l'époque des troubles des Cévennes, et s'était réuni de nouveau à sa famille, après avoir été délivré à la suite des capitulations des chefs cévenols? Les détails que nous possédons ne nous permettent pas d'aller au delà de cette conjecture qui n'a rien d'invraisemblable.

Mais revenons à l'auteur du livre qui nous a servi de premier guide. On aura pu remarquer que dans les diverses indications que nous avons pu joindre à son récit, rien absolument ne se rapporte à sa personne. Il a cependant aussi habité Vevey; il y était en particulier au moment de l'émouvante arrivée de ses nièces. Sa narration laisse voir, en revanche, qu'il n'était pas dans cette ville à l'époque de l'arrivée de son neveu. Il n'y séjourna, paraît-il, ni longtemps, ni d'une manière continue, et il ne fut point admis, comme son frère, à la bourgeoisie. Les livres de la direction de Lausanne l'indiquent comme réfugié à Bâle et le désignent sous le nom de M. de Rochegude de Fons (1). Ainsi qu'il le rapporte lui-même, il fut appelé, pour la cause des réfugiés, à faire plusieurs grands voyages, et fut chargé de missions importantes auprès des souverains protestants de l'Europe. La publication

(1) Fons-sur-Lussan était une petite seigneurie à peu de distance de Rochegude, du côté du sud-ouest. Le sieur de Fons figura, en 1682, comme représentant de la noblesse dans une réunion des députés des Eglises du Vivarais, tenue à Chalançon, et présidée par le pasteur Homel, dans le but de rétablir l'exercice du culte là où il avait été aboli (Voyez *France protestante,* V, page 521).

de son livre à Londres, montre qu'en 1715, il était dans cette ville, et qu'il avait été favorablement accueilli par la reine Anne et par George I^er^. La *France protestante* lui donne le nom de Jacques, et signale le zèle qu'il déploya en toutes circonstances dans l'intérêt de ses coreligionnaires expatriés. En 1698, la Chambre de la direction des réfugiés de Berne le chargea, de concert avec un autre gentilhomme, Loriol de la Grivelière, de se rendre à Berlin, ainsi qu'auprès des diverses cours des princes et Etats protestants pour négocier, soit dans le Brandebourg, soit dans d'autres contrées, l'établissement des réfugiés, devenus trop nombreux en Suisse, et dès ce moment il joua un rôle important dans toutes les transactions relatives aux réfugiés (1).

La première lettre des délégués, communiquée à la direction de Lausanne par la chambre des réfugiés de Berne, était datée de La Haye, le 19 septembre. Peu après il en arrivait une seconde, qui donnait de bonnes espérances, et annonçait que des subventions se préparaient dans les Pays-Bas pour faciliter l'établissement des réfugiés dans le Brandebourg. Dans les mois suivants, la direction de Lausanne recevait encore des communications pareilles qu'elle devait transmettre

(1) Voyez Reyer, *Histoire de la Colonie française en Prusse*, page 176. L'auteur l'appelle le marquis de Rochegude.

Ces deux députés avaient été choisis sur une présentation de huit personnes désignées dans ce but par une assemblée de délégués des diverses directions du pays. Cette assemblée, réunie à Lausanne par ordre souverain, le 23 juillet 1698, se composait, outre les membres de la direction de Lausanne, de MM. Levrat, avocat, délégué de celle de Nyon; de MM. Sagniol de la Croix, ministre, et Paul Lafont, délégués de la direction de Morges; de MM. de La Faye, ministre, et Silvestre, envoyés par celle de Vevey, et de MM. Bourdin, ministre, et Grivolet, représentants de la direction de Bex, qui tous avaient déposé leurs lettres de créance. Appelés à indiquer les sujets les plus propres à leurs yeux à remplir cette mission délicate, dont on sentait l'absolue nécessité, les membres de ce corps représentatif des réfugiés dans le pays de Vaud, désignèrent par leur choix M. de Mirmand, gentilhomme du Languedoc; M. de Rochegude de Fons, gentilhomme du Languedoc, réfugié à Bâle; M. de Montron, gentilhomme réfugié à Lausanne, de la province du Vivarets; M. Silvestre, réfugié à Vevey, de la province de Provence; M. de la Grivelière, gentilhomme réfugié à Lausanne, de la province de Bresse; M. de Portes le fils, gentilhomme réfugié à Lausanne, de Castres en Languedoc; M. Lavrat, avocat réfugié à Nyon, de la province du Vivarets, et M. Laconche, réfugié à Coppet, de la province du Dauphiné. L'assemblée déclarait que ces messieurs lui paraissaient tous très-propres à la négociation que l'on avait en vue. Comme nous venons de l'indiquer, ce fut sur MM. de Rochegude et de la Grivelière que tomba le choix de Leurs Excellences.

aux autres directions du pays de Vaud. Il est dit au registre à l'occasion des lettres du 14 janvier 1699, que « des copies doivent en être envoyées au canton de Morges, et qu'on prie icelui d'envoyer au canton de Nyon et à Vevay et prie icelui d'envoyer à Aigle. » La même expédition transmettait également des lettres de Londres du 15 décembre 1698. Les circonstances étaient assez graves pour qu'il y eût un intérêt réel à ce que tous les réfugiés fussent exactement informés de ce que pouvaient faire tous leurs députés. Dans une lettre du 5 février, M. de Rochegude demandait en particulier qu'on envoyât un ministre à S. A. Sérénissime de Cassel. La direction de Lausanne, chargée de ce soin, indiqua M. le ministre Reynaud, âgé d'environ trente ans, et qu'elle recommandait comme « connu de M. de Mirmand, et comme estant seul (c'est-à-dire célibataire) et habille homme pour la prédication. » Elle donnait en même temps un témoignage à l'homme qu'elle proposait comme pasteur, et qu'elle osait recommander bien qu'il ne remplît pas l'une des conditions posées par M. de Rochegude, savoir celle d'être âgé de quarante ans.

La mission achevée, M. de la Grivelière revint à Lausanne. Le 15 décembre 1699, nous le voyons demander à la direction des réfugiés de cette ville, qu'on fasse un examen de sa gestion comme député en Brandebourg avec M. de Rochegude. M. le secrétaire Massia fut chargé de relire avec lui toute la correspondance tenue entre les délégués et la direction de Berne. Il continuait toutefois à s'occuper activement de ce qui se passait dans les pays étrangers, au sujet de ses compatriotes. Le 28 mai 1700, il informait la direction que S. A. E. de Brandebourg lui enjoignait de faire savoir à Leurs Excellences de Berne que si celles-ci faisaient sortir de leurs Etats les réfugiés qui s'y trouvaient encore, elle leur fermerait les siens, attendu qu'elle en avait plus de douze cents à sa charge. Quelques jours plus tard M. de la Grivelière, se disposant lui-même à retourner en Brandebourg avec sa famille, demanda à la di-

rection de Lausanne un témoignage que M. le pasteur Jullien fut chargé de lui délivrer.

Il nous a paru qu'il n'était pas sans intérêt de suivre dans les registres de la direction de Lausanne ce qui a été consigné sur la mission délicate confiée à ces deux hommes généreux, qui n'ont épargné ni soins ni fatigues, pour se rendre utiles, tant à leurs concitoyens, compagnons de leur exil, qu'au pays où ils avaient trouvé un refuge. Ces détails peuvent donner quelque idée de la situation générale à l'époque qui nous occupe, et des voyages que durent faire en d'autres occasions ces hommes que la confiance de leurs fréres et l'estime des magistrats helvétiques désignaient pour les charger de telles œuvres de dévouement. Cette mission ne fut pas sans analogie avec celle dont avaient été chargés dix ans auparavant le pasteur Bernard de Manosque et ce M. Henri de Mirmand nommé ci-dessus, l'un des réfugiés qui travaillèrent le plus activement à l'établissement de leurs coreligionnaires dans le nord de l'Europe, et qui finit lui-même, après avoir séjourné longtemps en Brandebourg, par se fixer dans le pays de Vaud, à Morges, où se termina sa carrière terrestre (1).

Les auteurs de la *France protestante* parlent d'une autre mission dont Rochegude fut chargé, de concert avec le sieur de Miremont, à l'époque des négociations de la paix d'Utrecht, et qui le conduisit à parcourir encore les principaux Etats du Nord,

(1) En mentionnant cette délégation du pasteur Bernard, M. Ch. Weiss (t. II, p. 191) désigne son collègue sous le nom de marquis de Miremont. Il y a ici confusion de deux personnages différents. Louis-Armand de Bourbon, marquis de Miremont, de la maison de Malauze, marqua dans la guerre des Cévennes. Il s'intéressa longtemps à la cause des Camisards, et fut envoyé en Hollande pour faire une levée en s'adressant à de nombreux officiers réfugiés qui s'y trouvaient sans emploi. Il agissait en vue d'un plan d'expédition conçu avec le maréchal de Schomberg et communiqué au roi Guillaume d'Angleterre. Madame du Noyer dit à son sujet : « M. le marquis de Miremont, petit-neveu du grand M. de Turenne et neveu de deux maréchaux de France, estimé à la cour, aimé particulièrement de Monseigneur, ne pouvait pas obtenir une compagnie de chevaux, parce qu'il était protestant. » (Les deux maréchaux, oncles de Miremont, étaient les deux frères de Duras et de Lorges.) Elle parle ailleurs de M. de Mirmand, qu'elle connaissait à Nîmes, qui avait eu la faiblesse de signer son abjuration en 1685, et qui s'appelait lui-même un malheureux apostat (*Mémoires*, tome XI, pages 82, 141, 142. — *France protestante*, tome II, page 478. — *Histoire des troubles des Cévennes*, tome III, page 102. — *Bulletin*, VII, pages 45 et 188.

pour exciter la commisération des souverains en faveur de tant d'infortunés qui gémissaient dans les cachots et sur les galères. Jean Marteilhe de Bergerac, arrivé à Londres en 1713, trouva dans cette ville les deux marquis de Miremont et de Rochegude, qui le présentèrent à la reine, à l'intercession de laquelle il devait sa libération, et continuèrent avec zèle leurs démarches pour obtenir que les autres confesseurs retenus encore sur les galères fussent enfin délivrés de cette odieuse captivité, ce qui n'eut lieu que deux ans plus tard (1). Rochegude mentionne avec une rare modestie ces missions quasi diplomatiques dont il fut chargé, et se rend le témoignage d'avoir plaidé pour la religion auprès des cours protestantes, mais de ne s'y être aucunement mêlé d'affaires d'Etat ni de guerre, et de n'avoir jamais parlé contre le roi de France, qu'il avait toujours servi avec fidélité. « Ma consolation, dit-il, est de penser que Sa Majesté n'a point de reproche à me faire, que par rapport à mon attachement pour la religion. » Noble témoignage qu'auraient pu se rendre également tant d'autres victimes des persécutions de Louis XIV !

JULES CHAVANNES.

(1) *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France*, page 418. — On trouve dans les papiers d'A. Court un grand nombre de lettres, tant de M. de Rochegude que de ses correspondants, relatives à ses efforts incessants en faveur des réfugiés et en particulier des galériens, qu'il recommandait constamment à l'intérêt de la reine d'Angleterre, et auxquels il adressait de précieuses consolations.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LETTRE DE MARGUERITE DE NAVARRE

### A CALVIN

### 1540

Nous avons publié (*Bull.*, XV, p. 125) de fort belles lettres inédites de Marguerite de Navarre à Renée de France, duchesse de Ferrare. La pièce suivante, tirée de la collection Dupuy, t. 102, est une page également inédite à ajouter au double recueil de M. Génin. Elle a trait aux négociations de François Ier avec les princes protestants d'Allemagne, négociations ouvertes par Guillaume du Bellay en 1534, plus d'une fois depuis abandonnées et reprises, selon les variations de la politique royale, et dans lesquelles Calvin et l'historien Sleidan jouèrent un rôle actif en 1540. C'était l'époque des conférences de Haguenau, bientôt transportées à Worms, et le réformateur de Genève, alors retiré à Strasbourg, croyait servir la cause de la tolérance en préconisant l'alliance française auprès des conseillers des princes luthériens alarmés des progrès de Charles-Quint.

Les relations épistolaires de Calvin avec la reine de Navarre sont attestées en ces termes par Florimond de Rémond : « La dame de Riberac, bonne et vertueuse dame, fille de la maison de Candalle, laquelle a esté nourrie auprès d'elle, m'a dit que Calvin l'exhorta souvent, par lettres et par messagers, de vouloir maintenir la vérité, et qu'elle le pria de la venir trouver. » (*Hist. de l'Hérésie*, l. VII, p. 850.) La correspondance française du réformateur contient une lettre fort importante, du 28 avril 1545, qui marque les derniers rapports de Calvin avec la sœur de François Ier. Cinq ans auparavant, il avait plaidé auprès de cette princesse la cause des Vaudois de Provence, menacés d'une prochaine extermination : « *Reginæ scripsi obtestatusque sum ne in tanta afflictione cessaret.* » (Farello, oct. 1540.) Cette requête de l'éloquent auteur de l'*Institution chrétienne* en faveur des martyrs de Cabrières et de Mérindol est malheureusement perdue. Revenons au message de Marguerite de Navarre :

Monsieur Calvyn, j'ay receu vostre lettre par Selidanus, lequel je n'ay eu grand peine de justifier envers le roy, veu les bons tesmoings qu'il a eu de son service, auxquels il a adjousté plus de foy que à tous les rapports faux qu'on lui eust sceu faire. Et entendez que ledict seigneur est merveilleusement satisfaict des bons services que vous et les vôtres lui faictes par delà, desquels il est bien adverti.

Vous avez maintenant entendu la consummation du mariage qui a esté fait de M. le duc de Clèves et de ma fille (1). Le roy de Navarre et moy nous tenons tant heureux de ce mariage, que nous pensons que Dieu nous a donné un fils selon nostre cœur et esprit, par lequel nous espérons que nous ferons chose à son honneur et gloire; vous prians en ce que vous verrez que je vous pourray faire quelque bon plaisir, que ne m'espargnez, et je vous asseure que je m'y employeray de bien bon cœur, et feray pour vous et les autres tout ce qu'il me sera possible, et selon la puissance que Dieu m'en donnera. Je vous prie aussi continuer à faire le service au roy que vous avez faict jusques icy, qui sera l'endroict où je mettray fin à ma lettre. Escripte à la Chaussière, le 25e jour de jeuillet [1540].

La bien vostre,

MARGUERITE.

---

# LA RÉFORME A TROYES

(EXTRAITS D'UN MANUSCRIT CONSERVÉ DANS LES ARCHIVES DE CETTE VILLE)

## SECOND FRAGMENT (2)

(DE 1568 A 1572)

Cette paix (de Longjumeau) ne remit pas les affaires en meilleur état. Beaucoup de gens en murmurèrent hautement, de sorte que, quand les huguenots voulurent rentrer dans les villes de leurs demeures, on les tuoit et on les massacroit. Le peuple en assomma

(1) Jeanne d'Albret n'avait pas treize ans. Ce mariage, fruit des combinaisons éphémères de la politique, célébré à Châtellerault le 15 juillet 1540, fut annulé trois ans après.

(2) Voir le *Bulletin* de juin, p. 280 et suivantes.

près de cent dans Amiens, cent cinquante à Auxerre, plusieurs à Blois, à Bourges, à Sens, à Troyes et en vingt autres lieux.

Mais rien ne sembla plus cruel que ce que le peuple fit à Ligny, en Barrois, en juin, où un huguenot, ayant refusé de tendre devant sa porte le jour de la Fête-Dieu, et pour quelque irrévérence qu'il fit, fut tiré de son logis par la populace, en présence du magistrat, et brûlé dans la place publique sur une pile de bois qu'on alla chercher chez lui.

Le roy, averti de ces massacres, fit un autre édit le 20 avril, audit an, qui fut publié en cette ville le 1er may suivant, par lequel il ordonnait que ledit édit de la paix fût gardé et observé de point en point, et défense à toutes personnes d'y contrevenir, à peine de la vie, et de s'injurier l'une l'autre pour le fait de la religion.

Après la publication de ces édits, qui firent plus de bruit que de fruit, les huguenots revinrent en leurs maisons audit Troyes. Plusieurs, pensant encore rentrer, furent tués et massacrés par les soldats de cette ville et par les paysans des environs. D'autres furent poursuivis jusqu'en leurs maisons, où quelques-uns furent aussi tuez. Ce n'étoit que désordres; même le dernier jour de may et le premier jour de juin, il y eut grandes émotions faites par ces soldats, lesquels, avec la populace et les petits enfans, tuèrent vingt ou vingt-cinq huguenots de cette ville, tant hommes que femmes, et alloient prendre les autres jusques dans leurs maisons et dans les rues où ils les trouvoient, de sorte que c'étoit un triste spectacle à voir. Il n'y fut donné aucun ordre, soit par ledit sieur de Barbesieux, qui étoit pour lors en cette ville, soit par la justice.

Plusieurs des huguenots qui étoient rentrés en cette ville, voyant ces violences exercées de nouveau contre eux, en sortirent, et les autres n'y voulurent rentrer. Ils conspirèrent ensemble, comme il est vraisemblable, de se venger sur les catholiques, en se ralliant comme ils firent et se ramassant en grosses troupes, de sorte que quelques soldats dudit Troyes étant sortis hors de la ville, étant rencontrés par lesdits huguenots, ils en tuèrent deux, ce qui occasionna de plus grands troubles.

Ainsi les huguenots, au commencement de septembre, audit an 1568, reprirent les armes, se rendirent auprès du prince de Condé, qu'ils allèrent trouver au lieu de Noyers, l'un des châteaux de sa femme, et de là s'en allèrent à la Rochelle, dont ils étoient déjà maîtres, et s'emparèrent de plusieurs villes et châteaux étant audit pays et y firent des maux infinis.

Ledit sieur de Barbesieux envoya au mois de novembre suivant,

quelques jours avant la Saint-Martin, quelques compagnies de gens de pied et de cheval avec artillerie et pionniers au bourg de Saint-Mards, où s'étoient retirés plusieurs huguenots (1). Ils prirent le château et tuèrent plusieurs de ceux qui étoient dedans, entr'autres le prédicant Sorel et autres pris prisonniers, qu'ils mirent à rançon.

Delà ils furent droit à Tanlay, l'un des châteaux du sieur Dandelot, François de Coligny, et audit Noyers, ayant cinq pièces de grosse artillerie.

Ils ne trouvèrent aucune résistance à Tanlay. Entrant dedans, ils pillèrent le château et prirent prisonniers quelque peu de gens qui se trouvèrent dedans, entre lesquels étaient l'avocat du roy de ce bailliage, nommé M. Pierre Berthier, M. Christophe Venel, greffier, Dramart, notaire, et autres.

Ils allèrent ensuite audit Noyers, qu'ils assiégèrent, et le battirent fort et ferme durant près de trois semaines. Enfin ladite place se rendit par composition, savoir : que les capitaines et soldats sortiroient sains et saufs, et les autres payeroient rançon et auroient aussi la vie sauve, dont ledit sieur de Barbesieux tira une grande somme d'argent. Ladite composition faite, il entra dans le château dudit Noyers, où furent pris et transportés tous les meubles qui y étoient de grand prix et valeur, comme environ de quatre cent mille écus, une partie desquels furent amenés en cette ville au logis dudit sieur de Barbesieux et en d'autres maisons de ses gens d'armes et soldats qui étoient à sa suite.

Il y eut à ladite prise plusieurs huguenots tués, nonobstant ladite composition; et avant la reddition et en faisant les approches, il y eut bien cent cinquante soldats dudit sieur Barbesieux tués, entre autres les capitaines Rameau et Potières, et environ cent ou six-vingts pionniers.

Peu de temps après ladite prise de Noyers, le prince de Condé, accompagné de vingt-cinq ou trente mille hommes, tant de pied que de cheval, entra en France, venant du pays de Flandre. Il passa par Guise, Liesse, Reims et, côtoyant la ville de Châlons, tira à Vitry, où il fut environ six semaines lui et ses gens, pendant lequel temps ils firent faire audit lieu boulets, coulevrines et autres munitions de guerre, ayant pris les cloches de plusieurs villages des environs pour en venir à bout, et, durant ce séjour, firent plusieurs courses en Champagne et autres lieux, dont le peuple fut fort ef-

(1) Depuis que le calvinisme a pris naissance en ces lieux, ce bourg a toujours été une retraite pour les huguenots. On y voyait encore la prêche en 1689. — Sigibert Alphée fut un de ses premiers prédicants.

frayé, en sorte que les gens aisés et opulens firent charrier et mener en cette ville de Troyes tous leurs effets et y vinrent demeurer jusqu'à ce que les troubles fussent dissipés par le départ dudit prince de Condé, qui se rendit au païs du Poitou.

Le duc des Deux-Ponts et le prince d'Orange, qui s'étoient joints pour faire des levées en Allemagne, passèrent le Rhin au mois de mars, l'an 1569, pour entrer en France, au nombre de quinze à seize mille chevaux et cent enseignes de gens de pied, et prirent leurs brisées par le païs de la Franche-Comté.

L'armée que le roy avoit envoyée en Lorraine sous la conduite du duc d'Aumale, pour s'opposer à leur passage, les côtoyoit pour empêcher l'entreprise qu'ils avoient d'aller joindre le prince de Condé, et comme ce prince en étoit averti, il vint audevant pour les rencontrer; mais il trouva une partie de la gendarmerie du duc d'Anjou qui l'attendoit pour le combattre, pendant que l'autre partie étoit allée audevant desdits Allemands pour leur fermer le passage. La bataille se donna à Jarnac, bourg en Angoumois, un dimanche, 13e jour desdits mois et an. Le prince de Condé y fut tué avec plusieurs gentilshommes de diverses provinces, et du côté du duc d'Anjou, entre les principaux, le sieur de Praslain.

Alors Henry, prince de Navarre, fut déclaré chef de l'armée des protestans, et pour adjoint, Henry, prince de Condé, fils du prince décédé, qui s'avancèrent en Limousin pour tenir en respect l'armée du duc d'Anjou, tandis que les princes allemands s'emparèrent de plusieurs villes comme Noyers, Vezelay, la Charité-sur-Loire et autres, poursuivant toujours leurs entreprises de secourir lesdits huguenots.

Ainsi, sur la fin de juin, se fit la jonction des deux armées protestantes, qui vinrent ensemble assiéger Poitiers au mois d'aoust, où elles furent battues, et à la bataille donnée près de Mirebeau le 3 octobre, où il y eut près de dix mille huguenots sur la place.

Après tous ces désavantages, le sieur de Sansac fut envoyé par le roy audit Troyes pour dresser un camp, afin d'aller reprendre les villes de Noyers, Vézelay et autres places que tenoient lesdits huguenots, ce qu'il fit. Il leva environ douze mille hommes, tant en ce pays qu'en la Bourgogne et autres lieux, et les fit marcher avec quatre ou cinq pièces de grosse artillerie audit lieu de Noyers, où il y avoit environ trois cents hommes huguenots, lesquels étant avertis qu'on alloit les assiéger, les deux tiers d'entre eux sortirent de nuit et s'évadèrent. Le reste, voyant ladite troupe arrivée devant ladite ville, se rendirent par composition, leurs vies sauves. Ce fut

le lundi 10 octobre, audit an 1569. Néanmoins, ils furent pris prisonniers, soixante-deux desquels furent amenés en cette ville le mardi 18 dudit mois, jour de saint Luc, sur les quatre heures après-midi, que conduisoit le sieur François Meresse, prévôt des maréchaux, avec ses archers.

Sitôt qu'ils furent entrés, le menu peuple se jeta sur eux avec des pierres et des bâtons, et les ayant poursuivis jusques devant l'église de Notre-Dame, malgré les remontrances que leur faisoit ledit Meresse, ils en tuèrent quarante-huit ou cinquante à coups de pierres, de dagues et bâtons, et le reste fut mené aux prisons à grande peine, parce que le peuple les vouloit encore assommer.

Après la réduction de la ville et château de Noyers, ledit sieur de Sansac fit tirer ladite armée du côté de Vézelay. Lui-même la conduisit en personne et fut suivi par le sieur de Barbesieux et sa compagnie. Etant arrivés devant ladite ville, ils firent faire des tranchées et assiéger l'artillerie pour la battre, ce qu'ils firent par plusieurs et diverses fois, en sorte que l'on fit trois brèches aux murailles de ladite ville. Ils donnèrent plusieurs assauts, où ils furent toujours repoussés. On en fit enfin donner un le samedy 26 novembre qui fut très-furieux, mais soutenu et défendu par ceux qui étoient dedans, en sorte qu'ils repoussèrent l'armée du roy, dont il y en eut beaucoup de tués, entr'autres le capitaine Benard, le capitaine Montsanjou, et, parmi les blessés, M. de Saint-Phal, le capitaine Vermoise et plusieurs autres.

Le camp fut levé huit ou dix jours après.

L'armée des huguenots, d'un autre côté, traversoit les pays d'Auvergne, Languedoc, Bourbonnois et Lionnois, et vinrent jusqu'auprès de Dijon, faisant des maux infinis dans tous ces endroits, pendant lequel temps la paix se traitoit, qui fut enfin accordée et publiée en cette ville le mardy 22 aoust, l'an 1570.

Charles IX, par cet édit donné à Saint-Germain-en-Laye, qui fut le troisième de pacification, ne permit l'exercice de la religion prétendue réformée que dans un seul endroit pour chaque gouvernement. Les fauxbourgs de Villenauxe y furent indiqués pour celui de Champagne et Brie. Cette ville appartenoit pour lors à un de cette religion et n'avoit point de fauxbourgs.

Quelque temps après, se pratiqua le mariage de Sa Majesté avec Elisabeth, seconde fille de l'empereur Maximilien 2e du nom, qui fut fait le dimanche 26e jour de novembre, audit an 1570, à Mézières-sur-Meuse. En réjouissance de ce mariage furent faites en cette ville processions générales et feux de joie avec l'artillerie tirée

le jeudy précédent, où assistèrent M. de Barbesieux et M. de Saint-Phal.

Henry de Bourbon, prince de Condé, épousa à la mode et façon des huguenots, au mois de juillet l'an 1572, la marquise d'Isles, Marie de Clèves, fille de François, duc de Clèves et de Nevers. Les noces se firent au château de Blandy, auprès de Melun, où assistèrent plusieurs personnes de ce calibre.

Le marquisat d'Isles, éloigné de Troyes d'environ deux lieues, devint un endroit que les huguenots fréquentoient. Ils y avoient un prêche et y faisoient publiquement l'exercice de leur religion. Les catholiques, à la fin, furent si courroucés de voir prêcher si près de leur ville, qu'ils s'assemblèrent un dimanche, 10 du mois d'aoust audit an 1572, et animèrent si fort la populace, que la plupart de ceux qui en revinrent du presche furent poursuivis et chargés à grands coups de pierres. Il y avoit encore une troupe qui accompagnoit un enfant qui y avoit été baptisé ce jour-là. Cette troupe fut aussi attaquée et l'enfant tué entre les bras de sa nourrice, et plusieurs de la religion grandement blessés.

Les juges de cette ville ne firent aucune recherche ny punition de ce fait.

Cependant le prince de Condé, à qui les mécontens s'étoient adressés pour en avoir justice, se porta avec chaleur pour les protéger et en fit ses remontrances au roy; mais Pierre de Nevelet, maire de ladite ville, en écrivit au sieur Pierre Belin, qui étoit pour lors à Paris avec un autre bourgeois, tous deux députés de cette ville, pour faire retirer ladite prêche du village d'Isles, et leur marqua la façon dont ils devoient faire le récit de cette émotion à Sa Majesté, ce qu'ils firent, et l'affaire n'eut point de suite.

Il fut quelque temps après conclu au conseil du roy de massacrer tous les huguenots, comme auteurs des troubles passés et perturbateurs du repos public. Ainsi Sa Majesté, ne voulant qu'une seule religion en son royaume, celle qu'elle a reçue de ses ancêtres, manda au mois d'aoust de ladite année 1572, à tous les gouverneurs des provinces et des villes, qu'incontinent ses lettres reçues ils fissent tuer tous les huguenots que l'on trouveroit hors de leurs maisons, ainsi qu'on les traitoit à Paris, où cet horrible massacre dura sept jours entiers, les trois premiers, savoir : depuis le dimanche 24 aoust, jour de Saint-Barthélemy, jusqu'au mardy dans sa plus grande furie, et les quatre autres jusqu'au dimanche suivant avec un peu plus de ralentissement, auquel jour on fit une procession générale en ladite ville, pour remercier Dieu de ladite victoire.

Les nouvelles du massacre (1) qu'on faisoit à Paris et les ordres que l'on reçut de s'y conformer étant arrivés en cette ville le 26 suivant, sur le soir, mirent tous ceux de la religion prétendue réformée si fort en effroy, que la pluspart résolurent dès l'heure de sortir de France et se retirer aux villes et lieux de sûreté avant que le feu fût plus enflammé; mais, pour leur ôter ce moyen, on posa dès le lendemain matin, un mercredy, des gardes aux portes de la ville, ce qui redoubla leur premier effroy, et fuyoient de côté et d'autre pour trouver quelque lieu où ils pussent en cachette éviter la première furie de leurs adversaires; les autres se resserroient en leurs maisons et là se tenoient clos et couverts.

Entr'autres, un nommé Estienne Marguin, marchand, avant que l'alarme fût plus déclarée, résolut de se sauver; il tira droit à l'une des portes de la ville, mais, quelque déguisé qu'il fût, il fut reconnu au sortir de sa maison et suivi par la populace de si près, qu'il fut contraint de rebrousser chemin et de se fourrer en la maison d'un sien ami catholique qui avoit, à ce qu'on dit, bonne envie de le sauver. Mais la crainte d'être lui-même volé et saccagé fit qu'il contraignit ce pauvre homme de sortir de sa maison, et pour qu'il pût plus aisément passer par la ville et n'être point connu, lui fit changer d'habit. Cependant ce Marguin fut aussitôt reconnu et suivi jusques sur le pont des Miracles, derrière l'évesché, et, étant attrapé, reçut un grand coup d'épée sur la teste, qui luy fut donné par un certain chaussetier catholique nommé Bouquet, qui le fit tomber par terre et fut laissé pour mort. Quelques personnes le portèrent à l'Hôtel-Dieu, où il rendit l'esprit le samedy suivant.

Le lundi 1er septembre, la pluspart des juges et officiers du roy furent envoyés, de l'ordonnance du bailli de cette ville, Anne de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal, chacun son départ, dans tous les quartiers de la ville, avec commandement de chercher de maison en maison tous ceux qui étoient de la religion, et de faire conduire aux prisons ceux qu'ils y rencontreroient.

Le sieur Claude Jacquot, prévôt de cette ville, pour son commencement, tira droit au quartier de Christophe Ludot, marchand, qui étoit de la religion, lequel, quoiqu'il connût la maison de Ludot, s'écria néanmoins de fort loin, demandant où étoit la maison

(1) Dans cette partie de son manuscrit, Duhalle renvoie le lecteur *aux Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuviesme* (Middelbourg, 1576, t. I, p. 442 et suiv.). Tout en appuyant ce qu'il dit des massacres commis à Troyes, en 1572, sur le récit que contiennent ces mémoires, Duhalle en retranche, à dessein, divers passages dont il importe de rétablir ici, *en note*, les principaux, dans l'intérêt de la vérité historique.

de Ludot. On croit qu'il ne le faisoit que pour l'avertir de se sauver (1). Quoi qu'il en soit, ledit Jacquot, accompagné de ses sergens et recors, frappa rudement à la porte du logis de Ludot, lequel se levant de son lit en sursaut, car c'étoit entre les quatre à cinq heures du matin, quitta aussitost sa maison et se réfugia en une autre proche de la sienne, où pendoit pour enseigne *le Petit Sauvage*, où il comptoit estre le bienvenu et en sûreté, étant la demeure d'un marchand catholique de Troyes, nommé Pierre d'Aubeterre, qui en premières noces avoit épousé la cousine germaine dudit Ludot. Il n'en reçut pour cela aucun avantage; au contraire, comme le sieur Jacquot étoit prêt d'enfoncer la porte de Ludot, ce d'Aubeterre, regardant par la fenêtre de sa chambre, s'écria sans y estre contraint : Jacquot, voicy celui que vous cherchez, et lui livra Ludot sur l'heure (2). Ce pauvre homme fut mené en prison (3), de même qu'un nommé Lagueule, cordonnier de son métier, dont on se saisit le même jour, qui fut cruellement meurtri et massacré par les rues comme on le menoit en prison.

Outre Ludot, on vit en peu d'heures beaucoup d'autres de la religion arrêtés aux prisons de Troyes, du nombre desquels furent Thibaut de Meures, Me Jean Lejeune, procureur au bailliage de cette ville; Claude Gaulard, sergent du Châtelet de Paris, résidant audit Troyes; Claude Paliton, Simon de Villemor, Guillaume Bourcier, Denis Marguin, frère de celuy qui fut tué le premier, et Jean Ha-

(1) *Les Memoires de l'Etat de France sous Charles IX*, ajoutent ici : « Ce qu'ayant descouvert par soupçon un certain mutin de ceste rue, nommé Michau, savetier de son mettier, ne se peust tenir de dire tout haut aux voisins que le mortier sentoit tousjours les aulx, parlant de ce Jacquot, qui autrefois avoit fait profession de la religion, et qu'on voyoit à ceste sienne façon de faire, qu'il exécutoit ceste charge à contre-cœur. Si tost aussi que la religion touche une personne, encor que ce ne soit qu'en passant, et qu'il tasche puis après d'abolir tout, si luy en demeure il tousjours quelque petite estincelle suffisante pour le rendre du tout inexcusable devant Dieu. Et aussy à vray dire, on ne sçait si Jacquot vaincu par le jugement de sa propre conscience fut rangé à ce faire. Car au temps qu'il estoit encores à marier, il se monstroit fort zélé et affectionné à la religion, du sentiment de laquelle il estoit dès lors touché, voire mesmes jusques à se trouver aux assemblées qui se faisoient adonc en la ville en secret, pour ouir la Parolle de Dieu, et contribuer pour les affaires de l'Eglise, mais aussitost que contre sa propre conscience il se fust allié par mariage en la maison d'un certain procureur de Troyes, ennemy juré de ceux de la religion, luy qui estoit issu d'une fort basse maison, estant son père sergent, ne cessa depuis de cercher tous les moyens de s'agrandir, et en avoir, à quelque prix que ce fust : quy fut cause de luy faire rejetter la religion qu'il avoit auparavant goustée, et s'employer du tout à ruiner de là en avant ceux de la religion, sous l'authorité des maire et eschevins, lesquels usoient de luy en cest endroict comme d'un procureur et solliciteur. »

(2) Qui fut un acte estrange, lequel les catholiques mesmes trouvèrent fort meschant et inhumain (*Mém. cit.*).

(3) Lequel, bien qu'il exerçast le train de marchandises, estoit fort bien instruit et versé es-lettres grecques, personnage craignant Dieu, et qui auparavant avoit eschappé infinis passages dangereux (*Mém. cit.*).

vard, marchands; Henry Choney, François Mauféré, orfévres; Jean Garnier, Nicolas Robinet et Jean Gobin, drapiers drapans; Pierre Lambert, Nicolas du Gué, François Bourgeois, Edouard Artillot, et un jeune garçon nommé François, serviteur domestique de Pierre Thais, peintre; le petit Pierre, Pierre Legoux, Guillaume Breachie, le grand Thomas, menuisiers; Estienne Charpentier, Nicolas Poterat, serruriers; Jean Gopillon, chandelier; Regnaut Godot, maçon; Jacques Leschicaut, contrepointier; un nommé Jaucou, cordonnier; Pierre Pourvoyeur, taillandier; Jean Niot, savetier, et autres, tous lesquels on donna en garde aux prisons aux plus signalés qui, durant les troubles passés, s'étoient déjà souillé les mains du sang de plusieurs citoyens. L'un se nommoit Perrenet, faiseur de feutres dont on se sert aux papeteries, et l'autre Jean Mergey, communément dit le bâtard Mergey (1). A ces deux, qui estoient comme les chefs, furent encore adjoints, comme compagnons de cette garde, un nommé Martin de Bures, peintre; Nicolas Martin, praticien; Nicolas Regnier dit Aillefond, fils de l'hôte de *l'Ecu de Bourgogne*, proche l'église de Saint-Nicolas; Laurent Hillot, doreur; Nicolas Fer, chaussetier; un nommé Poinsot, fils de la femme d'un boucher de cette ville nommé Jean Legas, et un nommé Boutarguet, bimbelotier; neuf personnages les plus intrépides de toute la ville, que le sieur bailly de Vaudrey avoit tirés d'entre tous les autres pour estre les plus suffisans et dignes d'une telle commission.

Le mardy suivant, 2e du mois de septembre, Jean Mergey et Nicolas Regnier, deux de ces neuf hommes cy-devant nommés, avertis qu'un certain éguilletier, de la religion, nommé Jean Rousselot, étoit en sa maison, à Troyes, s'y transportèrent au plustost, et s'étant saisis de luy, ils le menèrent droit vers le bailly, qui demeuroit au bas du palais, près le pont de la Salle, lequel, aussitôt qu'il les aperçut, leur faisant un certain signal, dit tout haut qu'on menât Rousselot en prison. Au lieu de prendre le chemin des prisons au sortir de la maison du bailly, ils menèrent ce pauvre homme en une petite rue détournée qui est entre la tour du chapitre et la maison épiscopale. Rousselot, après leur avoir doucement remontré que ce n'étoit pas là le chemin des prisons, s'enquit d'eux où ils le menoient. Mergey lui fit réponse qu'ils le menoient boire chez Duci, *à la Verte*, cabaret proche de ce lieu, et que s'il leur vouloit donner six écus, ils le laisseroient aller. « Six écus! reprit Rousselot :

(1) Pour estre fils bastard de messire Nicol Mergey, prestre et curé de Notre-Dame de Troyes, qui pareillement estoit bastard d'un certain chanoine de Sainct-Estienne (*Mém. cit.*

tout mon bien ne vaut guère davantage; » et tirant un écu d'une bourse qu'il avoit cachée, il leur donna, espérant qu'ils auroient par ce moyen pitié de luy. Au contraire, ils le massacrèrent sur l'heure, et après l'avoir dépouillé jusques à sa chemise, laissèrent le corps mort tout étendu sur le pavé.

Le lendemain, 3 dudit mois, un bon et notable marchand de cette ville, de la religion, nommé Jean Robert, homme fort paisible qui, depuis ce tumulte nouvellement survenu, s'estoit tousjours tenu caché chez lui, fut découvert et saisi au corps par quelques sergents qui, sur l'heure, le voulurent mener aux prisons. Or, comme c'étoit en plein jour, ce bonhomme, qui avoit auparavant assez vu de fois la furie et la rage de la populace de Troyes contre ceux de la religion, et craignant de tomber aussi en passant entre leurs mains, pria ces sergens d'attendre jusqu'à l'entière nuit et leur donna, pour les y engager, à chacun une bonne somme d'argent qu'il redoubla encore; mais s'avisant tout à coup, ils lui dirent qu'il falloit marcher, quoiqu'il fît grand jour; c'étoit sur les quatre à cinq heures après midy. Sitôt que cè pauvre homme fut aperçu, la populace assemblée le suivit pour l'outrager, faisant des huées après luy, et là-dessus ces sergens l'abandonnèrent. Luy, aussitôt, ayant entortillé sa cape à l'entour du bras pour soutenir et détourner les coups de pierres, qui tomboient de tous costés sur luy dru comme gresle, doubloit le pas pour trouver quelque endroit de sûreté. Sa pauvre femme, qui depuis sa maison l'avoit tousjours suivi jusques vers l'église de Notre-Dame, voyant le danger où étoit son mari, accourut toute éplorée au logis du bailly, à quelques cens pas delà, et, se jetant à ses pieds, elle luy fit mille supplications d'avoir pitié de son mari (1). Pendant ce temps-là, la populace attrapa ledit Robert au bout du pont de la Girouarde, vers l'hospital, où ils le massacrèrent et le pillèrent d'une bonne somme qu'il avoit sur luy. Le bailly, importuné et vaincu par les larmes et les supplications de cette femme désolée, fut, par manière d'acquit, sur le lieu, et ayant vu le corps de ce pauvre homme baigné dans son sang, dit à ces meurtriers, d'un visage gai et joyeux : « Vous avez eu bientôt fait, » et là-dessus se retira sans commander que ce corps fût porté en terre.

Pendant ce temps-là, Pierre Belin, marchand dudit Troyes, per-

(1) Usant de toutes les douceurs qu'il estoit possible pour fleschir ce cœur de pierre à quelque pitié. Mais c'estoyent prières en l'air, et plus tost eust-elle esmeu à compassion la cruauté mesmes que ce malheureux, qui avoit conjuré la ruyne entière de tous ceux de la religion, que l'on pourroit empoigner : et sa présence ne servoit que d'huile au feu, comme on dit, pour embraser de plus en plus la fureur des mutins (*Mém. cit.*).

sonnage fort turbulent et l'un des plus signalés mutins d'entre tous les catholiques (1), fils d'un apothicaire, étoit, au temps du massacre du jour de saint Barthélemy, à Paris, où il avoit été envoyé quelque temps auparavant par les maires et échevins de cette ville, pour faire retirer la prêche que les Troyens de la religion avoient aproché au village d'Isles, comme nous l'avons cy-devant dit. Ledit sieur Belin demeura tousjours à Paris jusqu'au 30 du mois d'août, que le roy fit expédier des lettres de ce même jour aux officiers de tous les bailliages de son royaume, pour faire incontinent publier à son de trompe et cry public ses lettres de déclaration du 28 du même mois, portant défenses à toutes personnes de n'attenter doresnavant aux personnes et biens de ceux de la religion, avec expresse injonction à tous ses juges de relascher et faire mettre en liberté ceux qui seroient prisonniers.

Le sieur Belin se retira de Paris et arriva audit Troyes, le mercredy, 3 du mois de septembre, sur les trois à quatre heures après midy, avec les deux lettres du roy qui l'en avoit chargé pour les délivrer au bailly.

Dès l'entrée de la ville, il commença à s'enquérir à haute voix, des premiers qu'il rencontra, si on avoit exécuté quelque chose contre les huguenots, comme on avoit déjà fait par toutes les villes de France, où ils avoient été tous exterminés ; et, par toutes les rues où il passoit, il répétoit toujours les mesmes paroles, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à sa maison.

Comme on avoit déjà quelque vent de ces lettres du roy, pour en estre mieux assuré, on s'enquit de luy de ce qu'il en estoit. Luy, comme un forcené épris de furie, répondoit avec serment qu'il n'en estoit rien et que quiconque le disoit en avoit menti. Il fut, tout de ce pas, au logis du bailly à qui il remit le paquet, et l'engagea d'achever l'exécution de ceux de la religion avant que l'intention du roy fust éventée (2).

Le bailly croyant que sa persuasion estoit bonne, assembla un conseil de telles personnes qu'il voulut ; entre autres Me Philippe Belin, lieutenant particulier au bailliage de cette ville, fut l'un de ceux qui souscrivirent à ce dernier dessein. Il paroît néanmoins

(1) Ce Pierre Belin était un suppôt de la maison de Lorraine. Il existe de lui une correspondance avec le duc de Guise, qui porte l'empreinte de la cruauté alliée à un cynisme révoltant, précisément à l'époque de la Saint-Barthélemy (*J. D.*).

(2) Si ce cruel bailly de Troyes se fust comporté en homme de bien comme il devoit, le sang des pauvres innocens qui depuis fut par son commandement si cruellement et inhumainement espandu à Troyes, ne crieroit point maintenant vengeance contre luy devant Dieu, comme il fait (*Mém. cit.*).

étrange que, dans le degré qu'il tenoit en la justice, il ait pû par son conseil ainsi faire ensanglanter toute une ville.

La résolution de cette affaire étant arrêtée, et pour y donner du lustre, on convint qu'on s'aideroyt en premier lieu du bourreau de cette ville, nommé Charles, qui refusa tout à plat le bailly, ne voulant point estre l'exécuteur de sa cruauté, et lui dit que cela seroit contre le dû de son office, n'ayant exécuté personne sans qu'il n'y eût sentence de condamnation précédente ; que s'il y en avoit quelqu'une contre ces prisonniers, il estoit prêt de l'exécuter, en luy faisant voir.

Le bailly, bien loin de se sentir touché, s'en aigrit davantage, et envoya chercher aussitôt Perrenet, l'un des gardes de ces prisonniers de la religion, qui ne put l'aller trouver à cause d'un accès de fièvre qui le tenoit alors. Mais il envoya Martin de Bures, l'un de ses compagnons, pour recevoir ses commandements. Le bailly luy raconta ce que Belin, marchand, lui avoit dit, et qu'étant aussi de son avis, il falloit faire en sorte de se défaire sur l'heure de tous les prisonniers de la religion, et en nettoyer la place ; « et pour empescher qu'on ne voye le sang couler, vous ferez, luy ajouta-t-il, une tranchée au milieu des prisons, et au bout un vaisseau de terre pour le recevoir. » De Bures luy ayant promis qu'on y tiendroit la main le lendemain matin, revint aux prisons sans dire un mot de cela à un seul de ses compagnons, pas même à Perrenet qui estoit au lit, dans l'espérance, à ce qu'il a dit depuis, que, les lettres dont il avoit aussi eu vent venant à estre publiées, les prisonniers auroient été relaschés.

Le lendemain jeudy, 4 septembre, sur les sept à huit heures du matin, le bailly envoya quérir Perrenet, comptant qu'on avoit exécuté ce qu'il avoit dit, luy dit d'abord et en riant : « Est-ce fait ? » Perrenet luy fit réponse qu'il ne sçavoit ce que c'estoit. « Comment, mort ! reprit alors le bailly, ils ne sont pas encore depeschés ? » et, saisi de furie, prenant sa dague au poing, il manqua d'enfoncer Perrenet, qui le remit et l'apaisa. Il luy fit entendre après sa volonté au sujet de ces prisonniers, et comme il devoit s'y comporter, rapportant ce qu'il avoit dit la veille ; et, sur ce que Perrenet luy représentoit le danger qu'il y avoit pour luy en l'exécution d'une si hardie entreprise d'estre recherché après et poursuivi en justice par les parents et alliés des prisonniers, le bailly luy dit de ne rien craindre, que c'estoit ainsy l'intention du roy, et qu'outre cela il avoit communiqué cette affaire au lieutenant particulier Belin et autres de la justice ; que tous y avoient accordé. Alors Perrenet

satisfait revint aux prisons, jurant que dans une heure il n'y auroit pas un de ces prisonniers qui n'eût passé le pas.

Estant arrivé aux prisons et trouvant les prisonniers jouant dans la cour avec leurs gardes, il leur dit que bientôt le bailly viendroit aux prisons; ainsi, que chacun eût à se retirer en son cachot, afin qu'il connût qu'on faisoit bonne et étroite garde d'eux, comme il avoit recommandé ; ce qu'ils firent (1).

Perrenet, à l'instant, appela ses compagnons et leur dit le commandement du bailly. Tous jurèrent de l'exécuter. Mais quand ils s'approchèrent des cachots pour l'exécution, ils demeurèrent tout court, se trouvant si effrayés et cœurs transis qu'ils s'en retournèrent et rentrèrent en la chambre du geôlier sans rien faire. Peu de temps après, ils s'armèrent de résolution et convinrent d'envoyer chercher chez Duci, cabaretier, *à la Verte*, deux septiers, qui font seize pintes, mesure de Troyes, d'un fort bon vin qu'on vendoit quatre sols la pinte, et pour huit sols de langues de mouton et de tripes. S'étant ainsi échauffé la cervelle de vin, ils firent une liste de tous les prisonniers qu'ils mirent en main de Nicolas Martin, l'un de leurs compagnons, pour les appeler un par un selon le rôle, et, ainsi qu'ils se présenteroient, les massacrer.

Ludot, l'un des prisonniers, appelé en son rang, se présenta promptement, invoquant le nom du Seigneur, et s'estant approché pour estre sacrifié et recevoir le coup de la mort, il les pria d'avoir patience qu'il se fût dépouillé luy-mesme parce que disoit-il avoir endossé un pourpoint fait d'œillets qu'il portoit quelquefois par la ville, en un temps turbulent, pour se garantir des coups de la populace, et, s'étant luy-mesme délacé et présenté son estomach nud à ces déterminés, il reçut le coup et tomba mort.

De Meures vint à son tour, et, à l'instant, l'un d'eux luy lança (2) un grand coup de hallebarde et en redoubla plusieurs autres, sans pouvoir le tuer. Le pauvre homme se voyant à diverses fois si cruellement traité, prit luy-mesme à deux mains le fer de la hallebarde, et l'ayant apointé droict à la partie où gist le cœur, dit d'une voix ferme à son meurtrier : « Là, là, soldat, là, droict au cœur ; » et ainsi finit sa vie.

Ainsi, tous ces prisonniers souffrirent d'estre massacrés. Il n'y eut que de Villemor, l'un d'entre eux, jeune homme et fort, ayant

(1) Adonc ces pauvres brebis commencèrent à se douter qu'elles estoient destinées à la boucherie ; et là-dessus se mirent en prières (*Mém. cit.*).

(2) Ces meurtriers luy escrièrent : « De Meurs, *mort demeure*, » faisant allusion à son nom (*Mém. cit.*)

aperçu au sortir de son cachot les corps de ses compagnons sur le pavé, fut si épris de frayeur, qu'il se jeta à la gorge de l'un des meurtriers et l'aurait étranglé, sans le secours des autres qui lui firent quitter prise à grands coups d'épée, et le rendirent mort sur la place.

Il y avoit pour lors aux prisons un nommé Pierre Ancelin, teinturier de son métier, détenu pour dettes, qui avoit fait autrefois profession de la religion. Pendant cet horrible massacre il étoit perché à une fenêtre, repaissant ses yeux de cette cruauté ; il en rioit et plaisantoit des corps gisans morts sur la terre, disant de l'un qu'il estoit bien gras, et l'autre bien maigre, de sorte qu'il n'en laissoit passer un seul qu'il n'eût son lardon. Il eut aussi son tour après; car, comme il n'en restoit plus, aux prisons, de ceux de la religion à égorger, quelqu'un de ces meurtriers jetant la vue en haut, apercevant cet Ancelin qui plaisantoit trop à son aise, l'appela et lui fit aussitôt passer le pas.

Puis, ils s'adressèrent à un nommé Claude Brédoulin, serrurier, prisonnier pour crimes, et le chargeant sans cause d'estre de la religion, le massacrèrent sous ce seul prétexte et luy coupèrent le bas des jambes pour retirer les fers dont il estoit enferré.

Le massacre accompli, les meurtriers firent faire, derrière la chapelle des prisons, une grande fosse dans laquelle ils jetèrent tous ces corps l'un sur l'autre, au nombre de quarante-neuf, de compte fait. Plusieurs n'estoient pas encore tout à fait expirés, de façon que le nommé Mauféré, qui estoit au milieu de tous les autres, fut vû enlever assez haut les corps de ses autres compagnons rangés sur luy en cette fosse, qui furent ensuite couverts de terre (1).

Dans le temps que ceci se passait aux prisons, il y avoit dedans un tonnelier nommé Barthélemy Carlot, détenu pour dettes. C'étoit l'un des plus méchants de la troupe meurtrière de cette ville, qui, pendant les autres troubles avoit commis infinies cruautés contre ceux de la religion. Cette troupe l'adjoignit à elle pour être com-

(1) Mais d'autant que l'ordre que le bailly Vaudrey avoit commandé estre gardé, de faire une tranchée pour recevoir le sang, n'avoit esté suivi : le sang des occis coula en grande abondance par dessous la porte des prisons, droit à val en la rivière fort proche du lieu, qui en demeura toute teincte. Ce qu'estant apperceu par quelques passans catholiques, ne sçachant le faict, les mit en un tel effroi et horreur, qu'ils s'enfuirent tousjours courans, crians, et annonçans par les rues ce piteux et horrible spectacle. Occasion que plusieurs accourus vers la prison, ne peurent autre chose conjecturer, sinon que les prisonniers s'estoyent entre-tuez. Le bruit en fut incontinent espandu par toute la ville, et en alla-t-on advertir le bailli, les lieutenans général et criminel. Mais quoi ? C'estoit recourir aux loups qui avoyent mangé les brebis (*Mém. cit.*).

pagnon de ce massacre, et agit si d'action qu'il en tua en sa part de ses propres mains trente de ces prisonniers, ainsi qu'il l'a avoué; dont on fut si content aparemment qu'on paya sa dette, et sortit de prison.

Le jour de ce massacre et les autres suivants, lesdits soldats allèrent par les rues et massacrèrent tous ceux de la religion qui purent estre pris, sans aucun respect ny distinction de sexe. Ils tuèrent trois ou quatre femmes, entre autres celle d'un nommé Colin le brodeur, qui fut tirée par force de sa maison et menée sur le pont des Cordeliers, où elle fut tuée et massacrée, et son corps jetté en l'eau (1).

Ils furent ensuite avec autre populace, sur les quatre heures du soir, au logis de Pierre Blancpignon, potier d'étain, où ils entrèrent sans aucune résistance; se saisirent de luy, et l'ayant mis dehors, il fut massacré en pleine rue par un ménétrier de ladite ville nommé Jean Hallé, en revanche, à ce qu'on disoit, d'un déplaisir qu'il avoit reçu dudit Blancpignon.

Lesdits soldats entraient dans les maisons desdits huguenots à dessein aussi de les piller, où ils faisoient bien leur devoir, mesme en la maison d'un nommé Cornuat, et sans l'empeschement qui leur fut faict par le bailly qui y survint avec bonnes troupes de gens armés, ils eussent pillé ladite maison et plusieurs autres, comme ils l'avoient délibéré.

Enfin le lendemain 5, dudit mois de septembre, le bailly appliqua l'emplastre après la mort. Il fit publier à son de trompe et cry public, par les carrefours de ceste ville, les lettres et déclarations du roy des 28 et 30 du mois d'aoust précédent, de n'attenter en quelque manière que ce soit aux personnes et biens de ceux de la religion, leurs femmes, enfants et familles, sur peine de la vie contre les délinquants.

On dit que le bailly assista à ceste publication, et qu'à chaque article que le greffier lisoit, il prononçoit ces mots, en plaisantant : « Et point de prêche!! »

(1) Qui plus est, la populace se montra lors si acharnée, que n'ayant plus moyen d'escumer sa rage sur le pauvre corps qui s'en alloit à val l'eau, ces barbares s'attaquèrent au sang et à quelques cheveux demeurez sur la place et lieu où elle avoit esté massacrée, et furent là un long temps les foulans aux pieds, pour ne pouvoir faire pis (*Mém. cit.*).

# LE JEUNE DE 1612

## LETTRE DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

### AUX MINISTRES DU BÉARN

C'est à Madame Lourde-Rocheblave, veuve du digne pasteur enlevé par une mort prématurée à l'Eglise d'Orthez, que nous sommes redevable de la pièce suivante, dont l'accent austère rappelle la piété des anciens huguenots. L'original, que nous avons sous les yeux, fait partie de la précieuse collection de documents réunis par M. le pasteur Rocheblave, pour l'histoire des Eglises du Béarn qu'il préparait avec tant d'ardeur, et qu'il a laissée interrompue. Puisse-t-elle trouver un digne continuateur dans la patrie de Jeanne d'Albret !

Le seigneur marquis de la Force, gouverneur et lieutenant général représentant la personne du roy.

Messieurs, vous aurez sceu comme en l'assemblée du synode national tenue à Privas (1) a esté résolu de célébrer le jusne par toutes les Eglises de France au premier mercredy de novembre prochain, qui est le septiesme du mois. Et puis que par la grâce de Dieu nous sommes tous unis en doctrine et religion, et que ce saint exercice de piété, de tout temps observé en l'Eglise de Dieu, lors mesme qu'agitée de divers maux, non-seulement par l'ennemy du dehors, mais par la corruption de nous-mesmes, est à présent si nécessaire d'estre si bien pratiqué parmy nous, je vous ay bien voulu prier par ceste-cy de vous y préparer tous, et y disposer vos Eglises à ce mesme jour, afin que nous puissions tous nous présenter à nostre Dieu, et en un mesme temps, et d'un mesme cœur, avec l'humilité chrestienne qu'il requiert de nous, et que vrayement ressentans nostre misère, nous puissions recourir à sa grâce et le supplier d'appaiser son ire; à ce que continuant ses bénédictions sur nostre roy, il ploye toujours son cœur en faveur de son Eglise. Dieu nous en face la grâce, et de célébrer ceste action à sa gloire, à la consolation de son Eglise, au bien et repos d'icelle, le priant qu'il vous tienne,

Messieurs, en sa sainte et digne garde.

CAUMONT.

(1) C'est le vingtième synode national, tenu du 27 mai au 4 juillet 1612.

---

# BIBLIOGRAPHIE

Le Colloque de Poissy. Etude sur la crise religieuse et politique de 1561, par H. Klipfel.

Le Colloque de Poissy n'a pas eu d'historien, et la postérité ne semble pas avoir pris au sérieux cette tentative de conciliation, à la veille des guerres civiles qui allaient ensanglanter la France. Sans doute tout essai de rapprochement entre deux Eglises fondées sur des principes si différents, pour ne pas dire contraires, était d'avance frappé de stérilité, et le sort de l'*Interim* si laborieusement établi par Charles-Quint en Allemagne, montrait assez ce qu'il fallait attendre de toute entreprise analogue en France. Mais il n'était pas indifférent pour les réformés français d'exposer publiquement leur croyance, et de réfuter, en présence des prélats, les calomnies dont elle était l'objet. C'était venir en aide à la grande pensée de L'Hôpital, et préparer les voies à la tolérance dont la proclamation loyale et définitive eût épargné tant de maux à notre pays. Catherine de Médicis le comprit-elle, et dans les vicissitudes de sa politique mobile comme l'intérêt du moment, perfide comme les maximes dont sa jeunesse avait été nourrie, s'éleva-t-elle aux nobles conceptions qui demeurent la gloire de Henri IV? Il est permis d'en douter. Le Colloque ne fut sans doute qu'un premier expédient dans cette carrière semée de piéges et d'embûches qui devait aboutir à la Saint-Barthélemy. Quoi qu'il en soit, cet épisode religieux mérite l'attention, et M. Klipfel y a consacré une étude approfondie, qu'il a su heureusement élargir en y rattachant la question politique et financière qui se posait en 1561. Le document principal dont il a fait usage est le double Journal du théologien catholique Claude Despence conservé dans la collection Dupuy (vol. 641 et 309). Aux sources protestantes déjà connues, il a joint dix-neuf lettres inédites de Pierre Martyr et de Th. de Bèze, dont on doit regretter qu'il n'ait pas donné des extraits plus abondants. Son livre n'en est pas moins fort utile à consulter. Un esprit généreux anime l'auteur. Il rend un bel hommage aux martyrs de Vassy et flétrit leur bourreau. Il s'étonne qu'on ait tant vanté les talents politiques de Catherine de Médicis, qui accumula faute sur faute dans une crise de laquelle dépendait le salut de la France. « Incertitude et faiblesse, hésitations continuelles et demi-mesures, voilà, dit-il, ce que nous rencontrons chez la régente durant ces mois tragiques qui s'écoulent depuis son entrée aux affaires jusqu'à l'explosion des guerres civiles. »

J. B.

Mémoires de Jean de Fabas, premier vicomte de Castels-en-Dorthe, publiés sur le manuscrit original, par H. Barkhausen (Bordeaux, 1868).

Dans le court intervalle de neuf années (de 1559 à 1568), Jean de Fabas, premier vicomte de Castels-en-Dorthe, a guerroyé contre les infidèles et sur terre et sur mer, a subi une dure captivité à Tripoli, enfin, quoique catholique, a combattu en France pour la cause de la Réforme. Les épreuves si variées et quelquefois si cruelles par lesquelles il a passé n'ont pas altéré son caractère; il est resté ce qu'il était par nature, fier, loyal, intrépide. Tel, du moins, il se montre à nous dans le fragment de *Mémoires* qu'il a laissé, et que la Société des Bibliophiles de Guyenne vient de faire publier par l'un de ses membres les plus instruits et les plus sagaces, M. H. Barckhausen.

Tout n'est pas heur dans la vie de Jean de Fabas. Passé de France en Espagne, et de là en Sicile, à la recherche de l'un de ses cousins, le seigneur d'Orries, il est, presque au début du voyage, dépouillé de sa bourse par un Béarnais, « qui avoict bone fason, plus de capitene que de soldat, » mais qui le vola tout comme aurait fait un goujat. Présenté par son parent au duc de Médina-Cœli, chef du corps d'armée que Philippe II envoyait contre Tripoli, il le suivit dans cette expédition où, comme le dit un écrivain du XVIe siècle, Busbec, la flotte espagnole, mal conduite, se trouva également hors d'état de combattre et de prendre la fuite. Il s'échappa pourtant. La campagne une fois finie, il aurait pu se retirer en Espagne, avec don Pedro d'Orries ; il préféra rester en Italie. Heureuse inspiration ! car quelques jours plus tard, le seigneur d'Orries, naviguant vers Barcelone, était saisi et massacré par les Turcs, avec tous ses compagnons. Mais Jean de Fabas n'eut pas un sort beaucoup meilleur, car lui-même tomba bientôt au pouvoir des infidèles. Comme il avait été blessé dans le combat, il ne fut pas dirigé sur Constantinople avec les autres captifs. Vendu comme esclave, il fut mené par son maître (un renégat calabrais) à Tripoli. « Je demeuré, raconte-t-il, entre ses mains cinq ou sis mois ; duran lequel temps je mengois mon sou de pain de dolor ; j'avois tousjours mon recours à Dieu. » Enfin, racheté par un négociant marseillais et envoyé en Italie, il se décida à retourner en France. Seulement il craignait beaucoup d'être arrêté par les huguenots, « qu'il cuidoit estre des Furies d'Enfer, ainsin c'on les dépeignoict à Roume. » Vêtu en pèlerin, il fut, pendant ce voyage, menacé maintes fois de mort par les uns, parce qu'il était tenu pour Espagnol, et par les autres parce qu'il était accusé d'être un espion. *Fort papiste*, il fut extrêmement troublé lorsqu'il apprit que

depuis qu'il l'avait quittée sa mère s'était faite calviniste. Si tout d'abord il refusa de suivre son exemple, du moins il consentit à combattre contre les catholiques. Ici, il faut lui laisser la parole : « Ma mère, qui avoict un extrême zelle en sa religion, fezoict tout tout ce qu'elle pouvoict pour me convertir. Mès, pour lors, mòn âge et le monde avoict plus de pouvoir sur moy que les sainctes remontrances de ma fu mère et la vérité de la Parolle de Dieu, de laquelle elle déziroict que j'use la cognoissance. Toutesfois, voian qu'elle ne pouvoict gaigner sella sur moy, elle m'atacha par ung sereman qu'elle eust de moy, quy fut que, où il aviendroict que la guerre revînt, je luy promis, nonobstant ma religion, d'aporther les armes avecques sulz de la religion. »

C'est durant la seconde guerre civile que Jean de Fabas a fait ses premières armes pour la défense de la *cause*. De la partie de son récit relative à cette nouvelle phase de sa vie militaire, nous détacherons le passage suivant, qui donne une idée précise des maux qu'endura la France lorsque les protestants eurent été réduits, par les persécutions des catholiques, à appeler les Allemands à leur secours : « Ceste armée (l'armée du duc Casimir) fesoict nombre de neuf mille chebaulx et sis ou sept mille lansaquanetz. La cabalerie estoict bien montée et armée. Mès s'étoict dè gens la plupart sans religion, et grans rabagurs, et difisilles à les bien loger... et sy ne fezoict aucune consiansce de dévaliser noz soldatz, s'ilz les truboict sulz et escartés; avoict une grande cantité de chariotz, lesquelz ilz remplisoict de pilhage, qu'ilz prenoict sur le pauvre peuple. Bref, c'estoict dè gens de guerre bien dangerulx pour ung grand capitene, et, coic'on die, je ne croy pas qu'il soict utilz à une armée, ou je les dézirerois en moindre nombre, car ceste multitude les rendoict insolans. »

D'après les deux ou trois citations que nous avons faites, on jugera de la manière d'écrire de Jean de Fabas ; elle est ferme, rapide, colorée. Dans des notes qui témoignent d'une connaissance complète de la langue du XVI[e] siècle, M. H. Barckhausen a expliqué les termes qui pourraient embarrasser les lecteurs de notre temps. Décidément Jean de Fabas a eu un *éditeur* aussi intelligent que consciencieux.

L. Anquez.

# CORRESPONDANCE

## UN NOM OMIS DANS LA *FRANCE PROTESTANTE*

*A M. Jules Bonnet, secrétaire de la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Mon cher collègue et ami,

En suivant, d'aussi près qu'il m'a été possible, les traces de Philippe de Bauves, j'ai trouvé qu'il avait dû passer quelque temps, vers la fin de ses voyages d'éducation, auprès d'un personnage de quelque importance, Français d'origine puisqu'il portait un nom célèbre dans notre patrie, mais établi en pays étranger, le sieur de *Harlay-Dolot*. D'une lettre de Du Plessis-Mornay en partie citée dans ma notice (*Bull.* de mai, p. 245), il résulte en effet que, en juin et juillet 1597, le jeune Philippe trouvait auprès de lui un accueil bienveillant qui provoquait toute la reconnaissance de son père. Celui-ci ajoutait à l'expression de sa gratitude des nouvelles de quelque étendue sur l'état du protestantisme en France et en particulier des négociations engagées entre la cour et l'assemblée de Châtelleraült pour amener un édit de pacification définitive. Les lenteurs du siége d'Amiens étaient signalées comme pouvant amener les deux parties à des pensées d'accommodement. Mornay témoignait enfin à Harlay-Dolot des sentiments d'affection et de déférence qui ne pouvaient s'adresser à un homme d'un mérite ordinaire. Mais qui donc était Harlay-Dolot, et dans quel pays était-il en séjour? J'ai vainement consulté pour m'en instruire la *France protestante*, la Table des matières de la première série du *Bulletin*, et l'érudition de quelques amis pour qui l'histoire de notre protestantisme français semble n'avoir plus de secret. Nulle indication, pas même le nom du personnage. En parcourant une à une les pièces publiées par Auguis dans l'édition des *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, j'ai enfin trouvé au tome VII^e^, deux autres lettres: l'une de Du Plessis-Mornay, qui reproduit, sans y rien ajouter, les indications de la première; l'autre de M. Harlay-Dolot lui-même, et celle-ci datée de Padoue, 25 juin 1597. Ces lettres n'étant pas iné-

dites, je me borne à en reproduire les passages qui peuvent fournir quelque lumière sur la personne du sieur de Harlay-Dolot.

*Du Plessis-Mornay à M. De Harlay-Dolot.*

Saumur, 24 avril 1597.

« Monsieur, vous me comblez tous les jours de nouvelles obligations, et suis plus tôt ennuyé de vous remercier, honteux de ne vous pouvoir rendre que des paroles, que vous de m'en donner des sujets qui excèdent et mon pouvoir et ma parole. Au moins, Monsieur, vous pouvez vous assurer de ma volonté laquelle sera toujours entièrement disposée à vous faire service. »

Suivent quelques détails sur la prise d'Amiens par les Espagnols, l'état déplorable des finances, les négociations de Châtellerault, et la saisie par Mornay d'un courrier du cardinal d'Autriche, chargé pour Mercœur d'importants papiers qui contenaient les preuves d'une conspiration dans l'Etat, et des premières menées de Biron. (*Mém.*, VII, 188.)

*De Harlay-Dolot à Du Plessis-Mornay.*

Padoue, le 25 juin 1597.

« Monsieur, vous aurez su par les lettres précédentes de monsieur vostre fils ce qui empêcha que ne pûmes, par ce dernier ordinaire, faire réponse aux vôtres du 24 d'avril. Je loue Dieu que, contre les avis qu'on a ici de plusieurs parts, il me semble que me donniez espérance que ceux de la religion condonneront plutôt quelque chose à la misérable saison que de venir aux remèdes cautériques... Je loue Dieu aussi avec vous et toute la France, de l'heur qu'il vous a donné par un accident miraculeux de découvrir tant de trahisons, auxquelles néanmoins on remédie si mollement, qu'il semble que tous les avertissement qu'il nous donne ne soient que pour témoigner à tout le monde nostre aveuglement et dépravation, pour nous rendre si odieux à tous que notre ruine ne soit empeschée de ceux qui y ont part, ni plainte d'aucune postérité. Dieu nous doint ὑγιαίνειν. Je n'en dirai rien plus sçachant ce que en pensés. Je sais que vous estes aussi ennemi des cérémonies que je ne les attends et désire de vous. Pour ce, je vous supplie ne me ramentevoir plus ce que me suis estudié faire pour monsieur vostre fils, car cela accroist

mon desplaisir de ne pouvoir dadvantage. Il gaigne et s'oblige tellement tous ceulx qui le cognoissent par sa vertu et modestie qu'il n'y a aulcun qui à son gré ne fasse trop peu pour lui. Je le dis devant Dieu, avec toute la candeur et affection que je dois. Et si j'y advance rien, rabattés-le-moi sur l'opinion que pouvés avoir de ma sincérité. Dieu vous fasse la grâce de jouir longtemps l'un de l'autre. Je suis infiniment marri qu'il n'y a commodité ici de monter à cheval, et encore plus du peu ou nul moyen qu'il y a de l'aller chercher ailleurs pour la raison que sçavés. S'il s'en présente, nous ne la laisserons échapper. » (*Mém.*, VII, 219.)

*Du Plessis-Mornay à M. Harlay-Dorlot.*

Saumur, 29 juillet 1597.

« Monsieur, j'ai reçu vos lettres du 12 et du 26 du passé, pleines de votre accoutumée courtoisie, sauf que vous m'en opprimés quand vous me défendez de vous y respondre. J'obéirai donc et en attendrai les occasions pour les effets, puisqu'il vous plaist... Je mande à mon fils qu'il me vienne retrouver... Vous me ferez ceste faveur en continuant vos précédentes, de lui aspirer un mot de vostre bénédiction que je tiendrai pour escorte de son voyage. Cela n'interrompra point aussi, s'il vous plaist, nostre communication par lettres et moins tous autres offices de sincère amitié que je vous voue de plus en plus de mon service, et desadvoue mon fils s'il ne vous en fait toute sa vie. » (*Mém.*, VII, 300.)

J'en étais là de mes recherches, peu avancées, comme vous voyez quand le hasard a fait tomber sous ma main un exemplaire de l'un des livres les plus lus de notre ancienne littérature protestante : *La Persévérance des saints ou la Fermeté de l'amour de Dieu*, par Charles Drelincourt, le célèbre pasteur de Paris. Ce livre publié en 1625 contient, au moins dans l'édition in-32 que j'ai sous les yeux, une dédicace *à très-noble et très-vertueux seigneur, messire Charles de Harlay, chevalier, baron de Dolot, etc.*, et ajoute quelques indications précieuses à celles que nous avons déjà recueillies. Le dogme de la prédestination était, comme chacun sait, la clef de voûte du système théologique de Calvin et, dans les idées du XVI^e siècle, le fondement de l'assurance du chrétien, que l'élection divine

mettait à l'abri de ses propres faiblesses. Cette doctrine, exposée avec détail dans le livre de Drelincourt, semble, aux yeux du pasteur, trouver une éclatante application dans la carrière de Charles de Harlay : « Vous êtes au milieu de nous, lui dit-il, un exemple remarquable de la grâce de Dieu que nous exaltons. Au milieu des feux allumés pour l'Evangile, Dieu a allumé en votre âme le zèle de sa maison. Cet Esprit de Dieu qui souffle où il veut vous a attiré en son Eglise au temps qu'elle semblait devoir être abandonnée d'un chacun. En l'âge qui est le plus altéré des plaisirs de la vie, vous avez choisi d'estre affligé avec le peuple de Dieu plutôt que jouir pour un peu de temps des délices du péché, ayant estimé plus grandes richesses l'opprobre de Jésus-Christ que les thrésors de la terre, et préférant à tous les honneurs du monde cet honneur incomparable d'avoir part à l'alliance de Dieu. La longueur et la rigueur des persécutions n'a point esbranlé vostre constance. Tellement qu'ayant accompli aujourd'hui la quatre-vingt-cinquième année de vostre âge, Dieu vous a fait la grâce d'en avoir passé septante en l'Eglise de Dieu sans interruption...

« Depuis que Dieu vous a retiré de votre Egypte spirituelle, il vous a accompagné de sa bénédiction non-seulement durant le calme et la douceur des Edits qui nous ont permis la demeure en ce royaume mais aussi durant la rigueur des persécutions qui vous ont chassé en pays estranger...

« Le temps qui affoiblit le corps semble accroistre la vigueur de vostre esprit. Plus l'homme extérieur se deschet, plus l'intérieur se renouvelle. Tellement que ceux qui vous fréquentent plus familièrement ne parlent de vous qu'avec admiration...

« Depuis que j'ai l'honneur de vostre connoissance, vous m'avez favorisé d'une bienveillance si particulière que je répute à bonheur d'avoir occasion de vous en tesmoigner quelque reconnaissance...

« Paris, ce 7 juillet 1625. »

A cette date, Drelincourt avait trente ans et était depuis cinq ans pasteur dans la capitale.

Voici en résumé ce que nous apprend cette dédicace, et ce qu'on peut inférer des dates qu'elle contient :

Charles de Harlay, baron de Dolot, né en 1540, se convertit vers l'âge de quinze ans aux doctrines de la Réforme. La profession de la foi

nouvelle fit obstacle aux succès qu'il pouvait se promettre dans la carrière qu'il avait embrassée. La persécution l'obligea de quitter la France; en 1597 il était à Padoue. Les édits de pacification, et sans doute celui de Nantes, lui rouvrirent le chemin de sa patrie. Sa vieillesse vénérée fut bienveillante au jeune pasteur Drelincourt; il jouit de l'estime des hommes les plus considérables, vécut au delà de sa quatre-vingt-cinquième année, et laissa après lui une mémoire irréprochable et bénie.

Charles de Harlay était-il, comme le dit M. Auguis, dans une note de son édition des *Mémoires* de Du Plessis-Mornay (VII, 188) le frère du célèbre président Achille de Harlay né quatre ans plus tôt? Quelle est au juste la carrière qu'il suivit? Qu'est-ce qui l'attira à Padoue? Est-ce l'université de cette ville? Charles de Harlai y fut-il professeur? Un mot grec dans sa lettre à Mornay, quelques mots latins dans la réponse de celui-ci se rattachent-ils à cette habitude des érudits de la Renaissance de mêler toutes les langues classiques dans leurs lettres familières? Se maria-t-il? Laissa-t-il des enfants? Quel était son rapport de parenté avec la branche protestante des Harlay, celle des Harlay-Sancy, dont le principal représentant a expié sous le fouet de la satire d'Agrippa d'Aubigné sa double abjuration du protestantisme?

Voilà, mon cher ami, les questions qui restent à résoudre, sans parler de celles que je ne puis même soupçonner, et sur lesquelles j'ose appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin*. Puissent-elles amener des réponses assez complètes pour fournir au Supplément de la *France protestante* dont notre Comité est chargé, un article satisfaisant, et s'il se peut, définitif.

Agréez, etc. M.-J. GAUFRÈS.

Paris, 15 juin 1868.

---

## AFFAIRE DE CALAS

### UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE

Monsieur,

Les manuscrits autographes de Rousseau et de Voltaire publiés dans le *Bulletin* (IV, p. 239 et suiv.) sont actuellement entre mes mains; j'en ai profité pour les collationner avec le texte imprimé. Cet examen a dé-

terminé quelques critiques. L'orthographe n'a pas été toujours suivie scrupuleusement. Dans la lettre n° XI du *Bulletin*, le mot *tableau* est corrigé en *portrait*, selon le manuscrit, et à la suite de ce substantif un espace de deux ou trois mots a été découpé dans le papier. Les lettres XIX et XX sont dans un ordre interverti. Enfin, la faute la plus grave est l'omission d'une missive fort courte il est vrai, mais non sans importance. Cette lettre devrait figurer sous le n° III *bis*. La voici :

On a présenté requête; tous les esprits sont soulevés en faveur de l'innocence. Il faudrait être un tigre pour ne pas protéger ces infortunés, quand l'injustice de leur arrêt est démontrée.

On ne corrige point Pierre Corneille. On le fait imprimer en douze ou treize volumes, avec un commentaire utile, en faveur de Mademoiselle Corneille. Quand l'ouvrage sera achevé, on en enverra à M. R. plutôt qu'à Toulouse.

13 Auguste (1762).

Ai-je besoin de dire au lecteur que *On* est Voltaire, et *R*. M. Ribote, de Montauban, à qui la lettre est adressée?

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-dévoués.

Ch. Frossard, pasteur.

Paris, 5 mars 1868.

---

# CHRONIQUE

## BIBLIOTHÈQUE DE LA RÉFORMATION

### À FLORENCE

Il y a dix-sept ans qu'un membre d'une des plus illustres familles de Florence, un descendant de l'historien Guichardin, le comte Pierre Guicciardini, fut banni de sa patrie pour crime de protestantisme. Retiré en Angleterre, il occupa ses loisirs à rechercher les ouvrages inspirés par la Réformation dans les divers pays de l'Europe, et il forma ainsi peu à peu une collection des plus remarquables, où figurent, avec les œuvres des réformateurs, les livres de controverse et les écrits de circonstance qui jettent un si grand jour sur la révolution religieuse du XVI^e siècle. Il n'eut garde d'oublier les réformateurs de sa patrie, et

les livres aujourd'hui si rares de Valdez, Ochino, Martyr, Vergerio, Curione, etc., trouvèrent leur place à côté des *Prediche* de Savonarole, et de la vieille Bible italienne de Bruccioli. De meilleurs jours vinrent cependant pour l'exilé, qu'avaient accueilli partout les plus vives sympathies. Il rentra, en 1859, à Florence, en y apportant la précieuse collection, qui n'a point cessé de s'accroître depuis par des acquisitions nouvelles, et qui ne compte pas moins de huit à neuf mille volumes. Désireux d'en assurer la conservation, et d'en faciliter l'accès à ses compatriotes, le comte Guicciardini a offert cette belle collection au gouvernement, à condition qu'elle deviendrait un appendice de la Bibliothèque nationale de Florence, et qu'elle occuperait une salle de la *Magliabecchiana* aux Offices. Cette donation a été acceptée, et la ville des Médicis, devenue la capitale du royaume d'Italie, possède déjà une collection destinée à rendre d'inappréciables services aux savants italiens, et dont un catalogue, préparé par les soins du généreux donateur, nous révélera prochainement les richesses. J. B.

---

# NÉCROLOGIE

## M. MARTIN ROLLIN

La Société de l'Histoire du Protestantisme français vient de perdre un de ses membres fondateurs, M. Martin Rollin, ancien pasteur des Eglises d'Orange et de Caen, membre du conseil central des Eglises réformées, décédé le 24 juillet dernier à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Dans sa longue carrière, M. Martin Rollin avait vu se succéder bien des révolutions, qui n'avaient fait qu'affermir son attachement aux institutions et aux souvenirs de notre glorieux passé. Ses derniers jours ont été consacrés à la fondation d'un asile de charité qui perpétuera son nom à Anduze, sa ville natale.

---

**Errata.** — Deux membres de phrase ont été omis dans la *Péroraison d'un sermon de M. Eug. Bersier*, p. 346, l. 22. Lisez : « Qu'est-ce que notre foi, notre zèle, *à côté de l'héroïsme des anciens confesseurs? Qu'est-ce que nos Eglises,* à côté de celles qui s'élevaient jadis dans ces contrées? »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

---

Les quittances des abonnés en retard ont été remises, le 31 mars, à la maison chargée de les faire toucher à domicile.

---

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

---

## AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.